

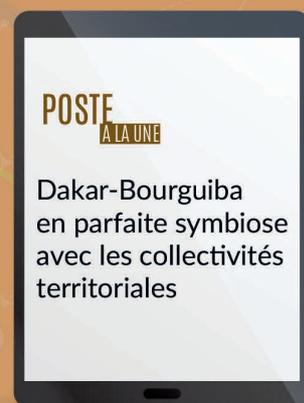
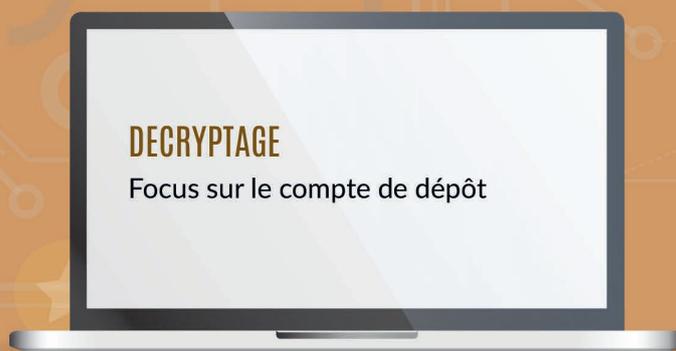
# ECHOS DU **TRESOR**



Magazine trimestriel du Trésor N° 0007 - Décembre 2020

## DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ETAT

Le Trésor à l'ère de la modernité





# Certificat

Certificate

N° 2018/81266.1

**AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :**  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

**pour les activités suivantes :**  
*for the following activities:*

**GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE**

**PUBLIC DEBT MANAGEMENT**

**a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :**  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 9001 : 2015**

**et est déployé sur les sites suivants :**  
*and is developed on the following locations:*

**16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE -SN DAKAR**

**Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)**  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2018-12-07**

**Jusqu'au**  
*until*

**2021-12-06**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Franck LEBEUGLE**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



**Fiez-vous ce QR Code**  
**pour vérifier la validité**  
**du certificat**

Get the certificate electronically, consultable on [www.afnor.org](http://www.afnor.org), 1st folio in the certificate of assignment. The electronic certificate copy, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n°4-0501, Certification de Systèmes de Management. Partes disponibles sur [www.ccfpac.fr](http://www.ccfpac.fr). COFRAC accreditation n°4-0501, Management System Certification. Scope available on [www.afnor.org](http://www.afnor.org). AFNOR is a registered trademark - CER 11 F 0206 7/11-2014

**PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL**  
Cheikh Tidiane DIOP

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Hahmadou Bamba TINE

**REDACTEUR EN CHEF**  
Malick BA

**REDACTION**  
Aminata BOCOUM  
Bineta FALL  
Papa Bara NIANG

**ONT COLLABORE A CE NUMERO**

Mor NDIAYE (Chargé de missions du DG)

Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)

**COORDINATION TECHNIQUE - INFOGRAPHIE - PHOTOS**  
Papa Bara NIANG (DMS)

**IMPRESSION**  
Imprimerie Des Maristes (IDM)  
Tel: 33 832 20 20 / 77 930 02 19

**CONTACT**  
Cellule de la Communication  
et du Protocole de la DGCPT

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel  
BP: 202 DAKAR  
Tel: +221 33 849 91 51  
Fax: +221 33 822 55 06  
dgcptsen@tresor.gouv.sn  
sentresor.org



2

## EDITO LE SERVICE À TEMPS RÉEL

PAR LE DIRECTEUR GENERAL M. CHEIKH TIDIANE DIOP

4

## TRESOR NEWS

Réception des travaux de réhabilitation :  
la Paierie générale fait peau neuve 4

Amélioration du cadre de travail à la Paierie de  
Rufisque, le concours des collectivités territoriales du  
département magnifié 6

Atelier de formation sur les réformes  
comptables au profit des agents du Trésor 8

Renforcement des capacités au profit des cautions  
sur les régimes douaniers 11

Cérémonie de signature des conventions de partenariat  
locales 12

Lutte contre les cancers du sein et du col de l'utérus :  
le Trésor public s'implique 16

Gestion du Secteur parapublic : la DGCPT fait le point  
avec les acteurs 18

La qualité, un principe au sein de l'Administration  
du Trésor 19

22

## DOSSIER

**LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ETAT**  
**Le Trésor à l'ère de la modernité**

Un faisceau de projets informatiques composant  
la plateforme digitale du Trésor public 21

Lancement de la première phase de déploiement  
de la dématérialisation de la soumission  
cautionnée dans le cadre du crédit en douane. 30

34

## DECRYPTAGE

Focus sur le compte de dépôt

39

## POSTE A LA UNE

PERCEPTION DE DAKAR-BOURGUIBA en parfaite  
symbiose avec les collectivités territoriales

44

## GESTION DU PERSONNEL

46

## INFO UTILE

Quelques précautions d'utilisation des moyens de  
paiement digitaux

Dans son livre intitulé « La quatrième révolution industrielle » paru en janvier 2016, le Professeur Klaus SCHWAB, initiateur du Forum économique mondiale de Davos, a indiqué que le monde est à « l'aube d'une révolution qui bouleverse déjà notre manière de vivre, de travailler et de faire société ». Ces propos de l'expert allemand, qui sonnent comme un signal fort relativement à l'ampleur de la transformation digitale et aux enjeux qui s'y rattachent, interpellent les responsables des structures publiques et privées et les acteurs de tout ordre.

Les défis pour ces responsables portent, dès lors, sur la perception des messages ainsi que les capacités de leurs organisations à construire les intelligences collectives et à mettre en place un système de gouvernance agile "pour s'adapter continuellement aux changements de l'environnement". C'est le cas de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) qui a entamé depuis quelques années un vaste chantier de transformation devant aboutir à l'utilisation massive des technologies digitales dans tous les processus métiers de l'administration du Trésor, en particulier ceux liés à l'encaissement des recettes et au paiement des dépenses publiques.

Les choix stratégiques de la DGCPT s'inscrivent en droite ligne de la Stratégie Sénégal numérique 2025 qui vise, à travers son axe 2, à « améliorer l'efficacité et la synergie dans les services publics », en connectant l'administration afin de mieux satisfaire les usagers. Cette stratégie est axée, pour ce qui est des services de l'administration, sur la dématérialisation des procédures administratives et une plus grande productivité associée à une réduction des coûts, des délais de transactions et des opérations administratives.

Ces options dénotent du style de gouvernance de la DGCPT, qui se veut similaire à la vie d'une cellule qui, comme l'a écrit Joël de Rosnay dans "Le microscope", « évolue dans un équilibre dynamique avec son environnement et qui se maintient dans le renouvellement continu » de ses éléments constitutifs. A la différence du cristal, connu pour sa rigidité et son état statique, l'option de l'agilité permet à la DGCPT d'optimiser ses ressources pour offrir à ses clients des services à temps réel.

Il s'agit à travers la consolidation de la démarche qualité et la mise en place d'une approche systémique soutenue par les technologies digitales de bâtir une « plateforme d'intelligence collective » pour mieux prendre en charge les préoccupations des usagers, désormais considérés et traités comme des « clients », au rythme de leurs évolutions. La stratégie du service à temps réel permettra à la DGCPT de faire face à ce que Martin Della CHIESA & Co. appellent la « vague de destruction créatrice schumpétérienne du début de ce siècle, et d'apporter les réponses adéquates à l'évolution des superstructures de la société entraînée par l'avènement des technologies à large spectre ». La combinaison d'un style de management agile et de la démarche qualité permet à la DGCPT de faire face aux effets majeurs de la quatrième révolution industrielle énumérés par SCHWAB, à savoir les attentes des clients, l'amélioration continue des prestations, l'innovation collaborative et l'adaptation organisationnelle.

La présentation des projets de transformation digitale initiés par les services du Trésor est associée à un article sur la signature électronique, pour constituer le dossier de ce présent numéro de la revue ECHOS DU TRÉSOR. Nous vous proposons également les faits marquants qui ont rythmé le fonctionnement des services de la DGCPT au cours du dernier trimestre de la gestion 2020. Ce présent numéro fait également le point de l'actualité des réformes budgétaire et comptable, marquée par la formation des acteurs de la nouvelle comptabilité de l'Etat et la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement.

Votre magazine qui ne cesse de se réinventer, s'est enrichi, d'une nouvelle rubrique appelée « DECRYPTAGE », à travers laquelle nous vous proposons le décodage d'une notion technique couramment évoquée dans le jargon des finances publiques, du fait du contexte, ou méconnue par le commun des lecteurs.



Très bonne lecture !

ACCUEIL	 QUI SOMMES NOUS ?	 STRUCTURES DU TRÉSOR PUBLIC	 RÉSEAU DU TRÉSOR	 DOCUMENTS & DONNÉES	 ACTUALITÉS DU TRÉSOR	 ACCÉDER AUX E-SERVICES
---------	---	---	--	---	--	--

## LES AVANTAGES DU PORTAIL WEB ELECTRONIQUE

1

### DISPONIBILITÉ

Limitez vos déplacements et gagnez du temps en vous informant et en téléchargeant les documents sur Internet 7j / 7 et 24h / 24

### RAPIDITÉ

Réduisez le temps nécessaire à l'accomplissement de vos démarches et consacrez plus de temps à votre activité

2

3

### SÉCURITÉ

Connectez vous au portail dans un cadre sécurisé et bénéficiez de la sécurité totale garantie par des certificats électroniques.

### EXHAUSTIVITÉ

Toute l'information pertinente du Trésor public est disponible sur le portail pour un usage en interne ou en direction des institutionnels.

4



**sentresor.org** est le nouveau portail officiel de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Aux agents du Trésor, cette plateforme constitue un excellent vecteur pour mettre en valeur leur travail et en même temps une source d'information officielle sur la communication du Trésor.

Aux usagers et institutionnels, c'est le guichet unique pour tous les Services et E-services émanants du Trésor.

Bonne visite.

**M. Cheikh Tidiane DIOP,**  
Directeur général

## Réception des travaux de réhabilitation: la Paierie générale fait peau neuve

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP, accompagné du Coordonnateur, M. Cheikh NDIAYE, des membres du Comité de Direction (CODIR) et des partenaires sociaux, a visité le chantier relatif à la réhabilitation et la sécurisation des guichets de la Paierie générale du Trésor (PGT) et de la Trésorerie générale (TG), le mardi 22 septembre 2020.

le plus grand intérêt est en droite ligne avec sa vision consistant à améliorer l'image du Trésor public par le visuel.

Au cours de cette visite guidée, M. Cheikh Tidiane DIOP et sa délégation ont suivi attentivement les explications détaillées de M. Abou Ndiaye THIAM, Directeur technique de la Société d'Entreprise de Bâtiments, Travaux publics

A en croire M. THIAM, le réaménagement a pu générer onze (11) guichets, deux (2) bureaux, une (1) salle de surveillance, une (1) salle d'attente et des toilettes au rez de chaussée. A la mezzanine, 264 m<sup>2</sup> de terrasse ont pu être récupérés et ont fait l'objet d'un aménagement comprenant deux (2) bureaux, une (1) salle d'attente, un (1) réfectoire et une (1) salle de réunion. Les toilettes ont été égale-

ment réhabilitées à tous les niveaux du bâtiment.

De l'avis du Directeur technique de la SEBTPA, au-delà du marché de base, une remise à niveau des locaux du 1er au 4e étage a été réalisée, notamment l'électricité, la plomberie et la peinture. Relativement à la sécurité, des systèmes d'alarme incendie, de détection d'intrusion, de vidéosurveillance, de gestion des files d'attente, de contrôle d'accès

ainsi qu'un portique de détection de métaux et d'explosifs à l'entrée ont été installés.

L'objectif de cette visite guidée est de s'enquérir et d'évaluer en même temps l'état d'avancement des travaux qui sont en phase d'achèvement. Ce projet auquel le Directeur général avait attaché

et Assainissement (SEBTPA), entreprise chargée de réaliser l'ouvrage. Ce projet de réhabilitation et de sécurisation s'étend du rez-de-chaussée à la mezzanine.



Le Directeur général au rez-de-chaussée abritant les guichets de la TG et de la PGT

## Réception des travaux de réhabilitation: la Paierie générale fait peau neuve

Au terme de cette visite guidée, M. le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor qui s'est réjoui de la qualité des travaux, a tenu à remercier et féliciter chaleureusement la SEBTPA, Archi Art Concept et le Bureau de Contrôle ALPAGES pour le bon suivi des aménagements et tous ceux qui sont intervenus dans les travaux. M. Cheikh Tidiane DIOP n'a pas oublié ses prédécesseurs dans ses remerciements, notamment M. Daouda SEMBENE qui a eu l'ingénieuse idée de ce projet. M. le Directeur général a adressé également ses remerciements à M. Abdoulaye Daouda DIALLO,

Ministre des Finances et du Budget, qui a répondu favorablement à sa requête en mettant les moyens nécessaires pour réaliser ce bijou.

M. Cheikh Tidiane DIOP a profité de l'occasion pour rendre hommage à Madame Sokhna Mbaye DIOP, Directeur de l'Administration et du Personnel (DAP), sans qui ce projet ne serait pas arrivé à son terme. A en croire M. le Directeur général, Mme DIOP a fait preuve d'engagement et de disponibilité. En ce sens, le Directeur général invite Mme DIOP à maintenir la même dynamique pour les prochains

chantiers du Trésor notamment l'immeuble DELMAS, en rapport avec les services de la Douane, pour y ériger un poste comptable ministériel.

Auparavant, M. Abou Ndiaye THIAM, au nom de son Directeur général, a salué les qualités managériales de M. le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor qui a toujours trouvé des solutions aux problèmes à certaines étapes du chantier.



Le Directeur général entouré de ses proches collaborateurs suivant attentivement les explications du guide

## Amélioration du cadre de travail à la Paierie de Rufisque, le concours des collectivités territoriales du département magnifié

Les relations sont au beau fixe entre la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) et les collectivités territoriales. La collaboration entre ces deux entités a été encore vantée cet après-midi du mercredi 26 août 2020 à la Paierie de Rufisque. C'est à l'occasion de la remise symbolique des clés des nouveaux bâtiments de ladite Paierie dont le financement a été assuré par les collectivités territoriales du département de Rufisque, notamment la Ville, le Conseil départemental et la commune de Rufisque-Nord.



La cérémonie, sobre et symbolique, s'est déroulée sous la présidence de M. Cheikh NDIAYE, Coordonnateur de la DGCPT. Il avait à ses côtés Mme Sokhna Mbaye DIOP, Directeur de l'Administration et du Personnel (DAP), M. Hahmadou Bamba TINE, Chef de la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS), M. Cheikh Benjelloun représentant Mme le Receveur général du Trésor et M. Mame Omar MANE, Maire de la commune de Rufisque-Nord, par ailleurs adjoint au Maire de la Ville de Rufisque.

C'est devant des agents de la Paierie de Rufisque satisfaits de cette réalisation que Monsieur le Maire a salué le partenariat fructueux entre la DGCPT et les collectivités territoriales. Un partenariat fondé surtout sur la confiance. Il a saisi cette opportunité pour remercier et féliciter le Payeur de Rufisque, M. Mamoudou Moussa SOW, et ses collaborateurs pour leur expertise et leur expérience mises au profit des collectivités territoriales. Il invite M. le Coordonnateur à être leur relais auprès de M. le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor pour louer la qualité de travail de M. le Payeur.

A sa suite, M. Pape Amadou NAEL, au nom du personnel, a manifesté sa reconnaissance à l'égard de M. le Payeur « pétri de qualité et d'humanisme ». Cette cérémonie a été l'occasion pour le porte-parole du personnel de rendre un vibrant hommage à M. SOW qui a pu créer

un cadre optimal en mettant les agents dans de bonnes conditions de travail. M. NAEL a enfin loué les efforts consentis par les collectivités territoriales du département de Rufisque qui participent au rayonnement de l'Administration du Trésor.

A son tour, M. le Coordonnateur de la DGCPT a d'emblée déclaré que « cet objectif d'amélioration du cadre de travail s'inscrit en droite ligne des orientations de Monsieur le Président de la République déclinées dans le Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA). Il a exprimé sa satisfaction en constatant que l'enveloppe dégagée pour la réalisation de ces travaux corrobore les engagements de M. le Directeur général de faire du Trésor une « Administration moderne et performante au service du développement ».

Par ailleurs, M. Cheikh NDIAYE a remercié, au nom du Ministre des Finances et du Budget et du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, tous les élus locaux du département, en particulier le Maire de la ville, le Président du Conseil départemental, et le Maire de la commune de Rufisque-Nord, dont le soutien a été déterminant dans la réalisation de ce joyau.

A titre illustratif, la contribution de ces collectivités territoriales a permis d'exécuter :



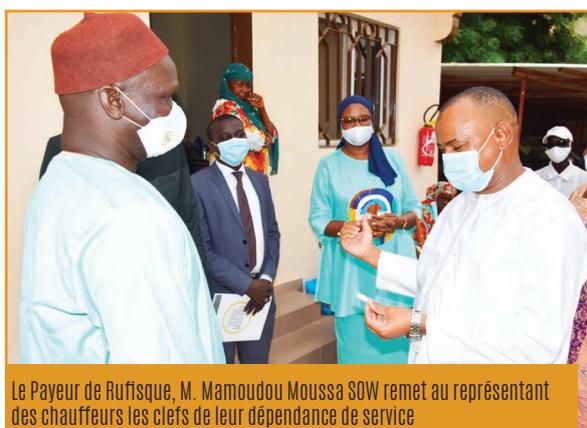
- les travaux de reprise d'une partie du câblage et des installations du local technique endommagé par le feu ;
- les aménagements de service nécessaires à la pose d'un compteur de type UP2 à l'entrée principale ;
- la pose de deux supprimeurs d'eau couplés avec l'installation de deux citernes pour la sécurisation de la fourniture en eau ;
- la construction de dépendances de service pour les agents de sécurité, les femmes de charge et les chauffeurs ; et
- l'aménagement d'un espace vert, la pose d'un mât pour le drapeau national et d'enseignes aux couleurs du Trésor à l'entrée principale.



M. le Coordonnateur remettant les clés d'un des bâtiments à un agent de sécurité



Mme le DAP remettant les clés d'un vestiaire à un agent de nettoyage



Le Payeur de Rufisque, M. Mamoudou Moussa SOW remet au représentant des chauffeurs les clés de leur dépendance de service



Photo de famille

## Atelier de formation sur les réformes comptables au profit des agents du Trésor



Le Directeur général entouré de M. le Coordonnateur de la DGCPT et de Mme le DAP

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes induites par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) s'est engagée, à vulgariser et à promouvoir les nouveaux textes traitant de la gestion budgétaire et comptable axée sur les résultats et la mesure de la performance de l'action publique.

En effet, la nouvelle gestion publique nécessite une bonne maîtrise des normes internationales de comptabilisation telles que décrites dans le recueil des normes comptables de l'Etat (RNCE). En effet, la Directive n°09/2009/CM/UEMOA en date du 26 juin 2009 portant plan comptable de l'Etat au sein de l'UEMOA reprise et actualisée dans notre corpus juridique par le décret n°2020-1019 du 06 mai 2020, préconise, pour une connaissance exacte et sincère du patrimoine des Etats, la prise en compte

de toutes les opérations ayant un impact sur la situation patrimoniale de l'Etat. Les variations des stocks, les opérations budgétaires et les opérations de trésorerie devront être fidèlement décrites, appuyées de la production des comptes et des états financiers. La constatation des droits et obligations dès leur naissance sera désormais effective. Une telle approche, reprise dans les différents projets de livres constituant la nouvelle instruction comptable, aura le mérite de fournir des informations tendant vers l'exhaustivité du patrimoine de l'Etat.

Pour une meilleure prise en compte des bouleversements induits par ce changement de paradigme sur les opérations de l'Etat et de ses démembrements, la DGCPT, détentrice d'une compétence nationale en matière de réglementation et de normalisation financière et comptable, doit se doter de l'expertise requise en la

matière. C'est pourquoi, en vue de les préparer à relever le défi de la qualité comptable, la DGCPT a mis en œuvre un vaste plan de formation à l'intention de ses agents. L'objectif est de former les comptables publics et agents chargés de la tenue de la comptabilité dans les postes comptables à l'effet de maîtriser les méthodes, procédures et schémas comptables développés dans la nouvelle instruction comptable.

De façon plus spécifique, la formation va permettre de :

- renforcer les connaissances des participants sur les onze (11) livres composant la nouvelle instruction comptable;
- familiariser les acteurs de la gestion comptable sur les nouvelles procédures comptables;
- familiariser les cadres et agents sur les outils de contrôle interne comptable de l'Etat (CICE);

## Atelier de formation sur les réformes comptables au profit des agents du Trésor

- renforcer les connaissances des agents sur les critères de qualité comptable et leur mise en œuvre.

En effet, au terme de la formation, les agents vont maîtriser les nouveaux schémas de comptabilisation de la nouvelle instruction comptable.

Les sessions de formation seront organisées suivant une démarche théorico-pratique, avec des approches interactives d'apprentissage pour générer une participation optimale de tous les acteurs. La méthodologie adoptée permettra à

tous les participants d'apporter leur point de vue sur les procédures et schémas comptables déclinés dans les livres à l'effet d'identifier le cas échéant les problèmes et proposer des solutions.

A cet effet, les échanges fructueux enregistrés au cours des séances déjà tenues (lundi 12 octobre au vendredi 04 décembre 2020) ont permis d'optimiser les résultats en termes de niveaux d'apprentissage. Les sessions de formation ont regroupé au total 202 agents de la DGCPT sur une période de six semaines.

Les modules de formation ont été passés en revue tant pour la présentation de leurs contenus que la correction des dizaine de cas pratiques examinés. Il s'agit de:

- **Module 1 : Bilan d'ouverture ;**
- **Module 2 : Produits et créances;**
- **Module 3 : Charges et dettes non financières et stocks**
- **Module 4 : Trésorerie ;**
- **Module 5 : Immobilisations corporelles ;**
- **Module 6 : Immobilisations incorporelles.**



Une vue de la salle avec des participants à la formation

**Félicitations de « And Gueusseum »  
au Directeur général de la Comptabilité  
publique et du Trésor**



M. Mballo Dia THIAM, responsable de l'Alliance des Syndicats autonomes de la Santé (ASAS)

19". Ils n'ont pas oublié dans leurs remerciements les collaborateurs du Directeur général.

Pour rappel, l'ASAS dirigée par M. Mballo Dia THIAM regroupe le Syndicat unique des Travailleurs de la Santé et de l'Action sociale (SUTSAS), le Syndicat unique des Travailleurs municipaux (SUDTM), le Syndicat autonome des Travailleurs de la Santé (SAT-Santé) et le Syndicat national des Travailleurs de la Santé et de l'Action sociale (CNTS/Santé).

L'Alliance des Syndicats autonomes de la Santé (ASAS), « And Gueusseum », a salué la diligence imprimée par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Monsieur Cheikh Tidiane DIOP dans le traitement salarial des contractuels du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS).

M. Mballo Dia THIAM et ses camarades ont salué l'acte posé par M. le Directeur général qui a garanti, selon eux, «la continuité du service public de la santé et par ricochet la paix sociale ». Ils ont exprimé leur satisfaction dans une déclaration datée du 09 août 2020 et intitulée " agir dans l'unité, la solidarité et la responsabilité, panacée pour vaincre la Covid-



Les responsables de l'ASAS face à la presse

## Renforcement des capacités au profit des cautions sur les régimes douaniers

Les relations se renforcent davantage entre la Recette générale du Trésor (RGT) et ses partenaires. Elles sont notamment illustrées par l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités dans les locaux de la RGT, le mercredi 26 août 2020, au profit des cautions, notamment les sociétés d'assurance qui sont un maillon important dans le processus de traitement de la soumission cautionnée en douane.

Cet atelier dont la cérémonie d'ouverture est présidée par M. Abdou SEYE, Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, entre dans le cadre de l'amélioration de l'offre de service de la RGT à ses clients. L'animation dudit atelier est assurée par le Conseil de Discipline des Commissionnaires en Douane du Sénégal (CDCDS) dirigé par M. Cheikh Loum POUYE. Le contexte lié à la Covid 19 a motivé la tenue de cet atelier avec un nombre restreint de participants.

A cette occasion, les autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) ont tenu à remercier les membres du CDCDS pour les efforts consentis pour la réussite de cette session de renforcement de capacités. La DGCPT, reconnaissante, a aussi loué le travail abattu par le CDCDS en faveur du cadre de partenariat instauré par la RGT. A cet effet, Mme SALL Ndèye Arame FALL, n'a pas manqué de préciser l'importance du rôle des commissionnaires en Douane qui constituent un maillon très important du secteur privé sénégalais.

En effet, aux termes de l'article 143 du Code des Douanes, les redevables peuvent être admis à enlever leurs marchandises au fur et à mesure des vérifications et avant paiements, moyennant le dépôt entre les mains de l'autorité compétente du Trésor, d'une soumission cautionnée annuelle dont les conditions de recevabilité sont fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances. Cette soumission cautionnée garantit

d'une part, le paiement des droits et taxes exigibles et d'autre part, le paiement d'une remise des droits et taxes liquidés, dont le montant est fixé par arrêté du Ministre chargé des Finances.

C'est pourquoi, au regard de ces enjeux et dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'atelier tenu en 2019 avec les commissionnaires en douane et les cautions, ce cadre d'échanges sur les régimes douaniers a été bien apprécié par les bénéficiaires.

La RGT a remercié vivement les cautions pour l'intérêt manifesté par rapport au thème de cette session de renforcement des capacités et exprimé sa volonté de tenir d'autres sessions qui seront élargies aux banques.

Faut-il le rappeler, les sociétés d'assurance, ainsi que les banques constituent des partenaires privilégiés de la RGT dans la chaîne de recouvrement des droits de douane.



Photo de famille

## Cérémonie de signature des conventions de partenariat locales

Les Receveurs Percepteurs de Dakar-Bourguiba et Dakar-Plateau ont signé des conventions de partenariat locales avec les ordonnateurs de leurs collectivités territoriales le jeudi 1er octobre 2020 à l'hôtel Ngor-Diarama, à Dakar.

Cette rencontre d'échanges entre dans le cadre de l'opérationnalisation de la charte de partenariat signée le 29 janvier 2020 entre la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) et les Associations des élus locaux.

L'atelier était co-présidé par Mme SALL Ndeye Arame Fall, Receveur général du Trésor (RGT) et Monsieur Amadou Bousso FAYE, Directeur du Secteur public local (DSPL), représentants Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor. Dans son discours d'ouverture, Madame le RGT a rappelé l'instruction de Monsieur Cheikh Tidiane DIOP qui, lors de la signature de cette charte, avait solennellement invité les Receveurs Percepteurs à signer avec les ordonnateurs des collectivités de leurs zones de compétences les conventions de partenariat locales et de veiller au respect scrupuleux des engagements qui s'y rapportent.

Ainsi, elle a tenu d'abord à féliciter ses collaborateurs de la diligence apportée dans la mise en œuvre des recommandations du Directeur général et a rappelé ensuite les



Mme SALL, Receveur général du Trésor avec MM. Amadou Bousso FAYE et Moukhamed Kissima WAGUE respectivement Directeur du Secteur public local (DSPL) et Receveur Percepteur de Dakar-Bourguiba

objectifs de cette charte et les modalités de sa mise en œuvre. A cet effet, Mme SALL est revenue sur les difficultés notées dans l'exécution des opérations financières des collectivités territoriales (CT) qui ont amené les autorités du Trésor à mettre en place ce cadre de partenariat en vue d'améliorer leur gestion comptable et financière.

Dans son intervention, Monsieur le DSPL a, quant à lui, commencé par remercier ses pairs pour la tenue de cette rencontre qui entre dans le cadre de la dynamique de performance instruite par le DGCPT. Il a ensuite magnifié les efforts consentis par les élus locaux pour le renforcement du cadre de collaboration et de partenariat instauré par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

A sa suite, Monsieur Amoro Ntap BADJI de la Direction du Secteur

public local a présenté le contenu des conventions devant lier les comptables et les ordonnateurs des collectivités territoriales. A travers cet exposé, on retient que ces conventions vont permettre d'anticiper les problèmes qui pourraient se poser et de prévoir en amont les réponses à apporter. Auparavant, le représentant des maires M. Ousmane NDOYE a remercié le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor qui a toujours voulu accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur politique de développement local.

Au cours des échanges qui ont suivi la présentation de M. BADJI, les ordonnateurs ont souligné la faible mobilisation des recettes locales qui demeure un problème majeur des collectivités territoriales. En retour, Monsieur le DSPL a tenu à les rassurer sur la prise en charge diligente des préoccupations soulevées.

## Cérémonie de signature des conventions de partenariat locales

La cérémonie a pris fin avec la signature des conventions de partenariat locales qui constituent l'opérationnalisation de la charte qui est le cadre formel organisant les relations de travail entre les ordonnateurs et les comptables.



M. Amoro BADJI de la DSPL au cours de sa présentation

A titre de rappel, la charte de partenariat est fondée sur les principes de dialogue et de concertation pour une amélioration des relations entre les ordonnateurs et les receveurs locaux en vue d'une meilleure gestion budgétaire et financière des collectivités territoriales.



Mme THIAM Receveur Percepteur de Dakar-Plateau avec M. Amadou GUEYE, Maire de Ngor



M. WAGUE avec M. Babacar Mbengue, Maire de Hann Bel-Air



M. WAGUE avec M. Cheikh Guèye, Maire de Dieuppeul-Derklé



Photo de famille

### Vers une mise en place d'un Fonds unifié d'investissements ?

Dans le cadre de la tenue de sa deuxième session ordinaire sous le thème : «Le financement et la fiscalité des collectivités territoriales à l'épreuve de la Covid-19», le Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT) a reçu, le vendredi 09 octobre 2020, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Monsieur Cheikh Tidiane Diop, représentant le ministre des Finances et du Budget. Monsieur le Directeur général a proposé des solutions de "sortie de crise", parmi lesquelles la création d'un Fonds unifié d'investissements.

Il s'agissait, pour Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, de répondre aux préoccupations des élus concernant les impacts de la Covid-19 sur la fiscalité des collectivités territoriales. Sur ce plan, Monsieur le Directeur général a indiqué que la situation sanitaire qui n'a pas épargné l'économie a provoqué une baisse des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales qui sont passées de 18,326 milliards en 2019 à 16,4 milliards de francs FCFA en 2020, soit une baisse d'environ 2 milliards de FCFA. «La Covid-19 a eu des contingences sur l'État et ses démembrements. Ils ont été lourdement affectés sur les produits domaniaux et divers» », a

indiqué le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Convaincu que les répercussions de la Covid-19 vont davantage se ressentir lors de l'exercice 2021, Monsieur le Directeur général a listé, durant son intervention, un certain nombre de solutions aux difficultés liées au financement et à la gestion de la fiscalité des collectivités territoriales. Parmi ces pistes, le représentant du Ministre des Finances et du Budget a notamment insisté sur la mise en place d'un Fonds unifié d'investissements qui aura le mérite de réaliser des infrastructures et des projets de développement grâce « à une belle cagnotte collectée ».

En effet, selon Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, le Sénégal a " besoin d'une rationalisation et d'une mise en synergie des politiques de financement, de plus de cohérence"

dans la gouvernance locale. Il a précisé que " ce fonds présente l'avantage de donner une meilleure visibilité aux relations entre l'État et les collectivités territoriales et d'avoir de plus importants résultats ".

La résolution des problèmes de trésorerie peut également passer, selon le Directeur général, par le développement de l'intercommunalité dans la mesure où, plusieurs collectivités territoriales partagent parfois les mêmes routes ou ont en commun des activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, l'exploitation des potentialités économiques des collectivités territoriales pourrait également passer par le développement des financements innovants en collaboration avec les entreprises et entités privées. En outre,



Le Directeur général au siège du HCCT dirigé par Mme Aminata Mbengue NDIAYE (photo)

## Sénégal: Difficultés de trésorerie des collectivités territoriales

à en croire M. le Directeur général, il serait aussi opportun de revoir les modalités de répartition de la Contribution économique locale (CEL) en allant vers des critères qui

garantissent l'équité. Sans oublier, a-t-il signalé, la redynamisation des comptes spéciaux avances et prêts. Enfin, Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique

et du Trésor estime indispensable le devoir de veille sur le profil de l' élu à travers des ateliers de renforcement de capacité sur les règles de bonne gouvernance.

### Bonifier la phase financière de l'Acte 3 de la décentralisation

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a souligné que la phase financière de l'Acte 3 de la décentralisation connaît des résultats mitigés. À en croire Monsieur Cheikh Tidiane Diop, il y a presque une reconduction des mêmes impôts. Ce qui pose, à son avis, des problèmes pratiques pour des communes d'arrondissement devenues des communes de plein exercice.

En effet, « tout transfert de charges doit être suivi de transfert de ressources. Sinon on crée des déséquilibres qui plombent certaines collectivités territoriales », a affirmé le Directeur général pour qui, l'autre limite est l'érection des départements en collectivités territoriales. « Une collectivité territoriale n'est pas uniquement un critère de population ou de géographie, c'est également une autonomie financière ».

### Oser l'appel à l'épargne public

Soulignant l'importance d'une réforme de la fiscalité, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, n'a pas manqué d'inviter les collectivités territoriales à recourir davantage à l'épargne public dans le marché local d'abord pour, ensuite, basculer si possible au plan régional. Selon lui, « rien n'empêche les collectivités territoriales d'aller vers l'épargne public local. Qu'un Lougatois ou qu'un Thiessois mette son 1000 FCFA où son 2000 FCFA, cela permet de régler des problèmes de financement des projets de développement »

### Impacts de la CEL sur les recettes fiscales

Les recettes fiscales ont connu une hausse de 7,3 milliards de FCFA. Au 31 août 2020, 38 milliards de FCFA ont été collectés contre 31 milliards de FCFA en 2019. Selon le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, ces résultats sont imputables à la Contribution économique locale.



## Lutte contre les cancers du sein et du col de l'utérus : le Trésor public s'implique



Le Directeur général avec Mme le Directeur de l'Administration et du Personnel

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), en collaboration avec la Ligue sénégalaise de Lutte contre le Cancer (LISCA), a organisé, le lundi 02 novembre 2020, une séance de dépistage volontaire et gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus au profit du personnel féminin, des épouses et veuves des agents, et des retraitées. La cérémonie de lancement s'est déroulée dans le hall de la DGCPT sous la présidence de M. Mor DIOUF, secrétaire exécutif du Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières (PCRBF), représentant le Ministre des Finances et du Budget, M. Abdoulaye Daouda DIALLO. Pour cette première édition le thème retenu est « Les femmes du Trésor s'impliquent »

Le hall de la DGCPT s'est avéré exigü pour servir de décor à cette activité qui entre dans le cadre de l'accompagnement sanitaire des agents du Trésor et de leurs familles. En effet, près de cent cinquante (150) femmes ont pu se faire dépister aux cancers du sein et du col de l'utérus.

A travers cette journée, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a exprimé sa disponibilité et son engagement pour accompagner les agents dans leur bien-être, en promouvant le dépistage à temps de ces cancers.

En effet, M. Cheikh Tidiane DIOP, dans son intervention, a d'emblée fait savoir que cette journée de

dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus est en droite ligne de l'axe 2 du Plan Sénégal émergent (PSE) et de la politique sociale définie par les autorités du Ministère mettant au centre le capital humain, lequel constitue un des axes majeurs du Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT). M. le Directeur général reconnaît que « le cancer est une maladie incapacitante, dormante, sournoise, coûteuse et décelée souvent tardivement ». C'est pourquoi, il a insisté à ce que cette activité soit notée dans l'agenda social du Trésor, et perpétuée dans le cadre de la prévention.

A la suite du Directeur général, le représentant du Ministre des Finances et du Budget a souligné l'importance que le département ministériel accorde à cette cérémonie. A ce propos, Monsieur Mor DIOUF ajoute qu'il ne manquera pas de rendre compte fidèlement de ce qu'il a vu en termes de mobilisation et d'engagement.

Auparavant, dans son mot de bienvenue, Madame le Directeur de l'Administration et du Personnel a remercié le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, qui a montré, une fois de plus, sa détermination résolue aux côtés des femmes.

Selon Mme Sokhna Mbaye DIOP, M. Cheikh Tidiane DIOP a réaffirmé, le lien inextricable entre le bien être des agents et leur

## Lutte contre les cancers du sein et du col de l'utérus : le Trésor public s'implique

productivité en milieu profession-  
nel. Ces mêmes remerciements ont

été formulés par Mme Rose Gaye  
NDAO au nom de la Ligue sénéga-

laise de Lutte contre le Cancer  
(LISCA).



Le Directeur général recevant le diplôme de reconnaissance de la Ligue sénégalaise de Lutte contre le Cancer (LISCA)



Le Directeur général avec la Présidente de l'Amicale des Femmes du Trésor



Un matériel high-tech pour la séance de dépistage



Photo de famille

## Gestion du Secteur parapublic : la DGCPT fait le point avec les acteurs

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a organisé une rencontre avec les différents responsables des entreprises du secteur parapublic dans le but de faire le point sur la gestion de ces organismes publics.



Le Directeur général avec le Conseiller technique, M. Bassirou SARR, présidant les travaux

Les responsables des entreprises du secteur parapublic et les autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), ont échangé ce mercredi 18 novembre à l'hôtel Pullman sur les problématiques de la gestion des structures parapubliques. Cette rencontre a constitué un moment privilégié d'échanges autour des défis et des recommandations pour une bonne gestion des entreprises publiques.

Le Conseiller technique du Ministre des Finances et du Budget, M. Bassirou SARR, présidant les travaux, s'est réjoui de cette

rencontre qui constitue une excellente tribune pour exhorter les chefs des entreprises du secteur parapublic à renforcer la culture de la transparence dans la gestion financière de leurs structures.

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, dans son mot de bienvenue, a rappelé la nécessité pour les entreprises du secteur parapublic de se conformer à la législation afin de pouvoir tirer profit des avantages liés notamment à la réforme de la comptabilité de l'Etat.

«Les entreprises publiques à l'épreuve de la nouvelle gestion» est le thème développé par le Directeur du Secteur parapublic, M. Amadou Birahim GUEYE. Le choix de ce thème se justifie par le rôle incontournable des entreprises publiques dans le dévelop-

pement des activités économiques. Autrement dit, les performances des services publics influencent celles du reste de l'économie.

Ce cadre d'échanges a ainsi permis à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et aux acteurs du secteur parapublic de dialoguer sur les questions majeures de la gestion des entreprises publiques. Cette rencontre a également permis d'examiner les préoccupations qui minent le secteur public. Des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer le format de l'accompagnement de la DGCPT à l'endroit des différentes structures publiques.

Les intervenants ont, à l'unanimité, salué cette initiative qui vise à fédérer tous les efforts utiles et nécessaires pour une meilleure prise en compte des besoins du secteur parapublic.

Au terme des discussions, le Directeur général de la Comptabilité Publique et du Trésor a réaffirmé sa disponibilité et son engagement à accompagner toutes les entreprises du secteur public afin d'atteindre les objectifs de développement social et économique de l'Etat.



## Démarche qualité la DGCPT élargie la certification de ses services

C'est devenu une coutume. Dans sa constante préoccupation à assurer un service de qualité à ses clients, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a mis en place un Système de Management de la Qualité arrimé aux exigences de la norme ISO 9001 Version 2015. En effet, la mise en œuvre de cette démarche au niveau de certains services a permis la certification de leur Système de Management Qualité (SMQ) à cette norme qui constitue un référentiel international en matière de management des organisations. Il s'agit de la Direction du Secteur public local, de la Direction de la Dette publique et de la Recette générale du Trésor.

### Certificat ISO 9001 V 2015 : une première pour la Direction du Secteur public local

La Direction du Secteur public local (DSPL), une des directions administratives de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), vient de prouver la conformité de son SMQ à la norme internationale en vigueur. En effet, la DSPL a obtenu, pour la première fois, le certificat ISO 9001 version 2015 à l'issue d'un audit de certification effectué du 19 au 20 octobre 2020. Ce résultat confirme tous les espoirs placés en elle, notamment la prise en charge des aspects financiers de la mise en œuvre de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Pour un premier exercice de certification, la DSPL fait déjà office de pionnier en matière de démarche qualité au sein de la DGCPT dans la mesure où elle n'a enregistré aucune non-conformité. Cette certification traduit ainsi l'efficacité du système d'organisation de la DSPL qui assure notamment l'élaboration de la réglementation financière et comptable des collectivités territoriales ainsi que le suivi de leur gestion financière et comptable. Elle a été créée à la suite du décret n° 2014-1171 du 16 septembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.



Mme Arame Fall SALL, Receveur général du Trésor remettant le trophée d'agent du mois de la RGT

## Démarche qualité la DGCPT élargie la certification de ses services

Cette performance confirme de façon générale à la suite de la signature de la charte de partenariat avec les élus locaux, les options de la DGCPT relativement à l'accompagnement des Collectivités territoriales et à la mise en oeuvre correcte des politiques de développement local.

### Et de trois pour la Direction de la Dette publique : confirmation du certificat ISO 9001 V 2015

La Direction de la Dette publique (DDP), un des services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), a encore prouvé, pour la troisième fois consécutive la conformité de son SMQ à la norme internationale en vigueur. En effet, le certificat ISO 9001 Version 2015, qui lui a été attribué en 2018 a été confirmé pour la deuxième fois en 2020. C'était à l'issue d'un audit de surveillance effectué le mercredi 21 octobre 2020.

Ce résultat confirme les acquis enregistrés ces dernières années, à propos de la qualité du système de management de la DDP. La certification ISO 9001 fait l'objet d'un audit de surveillance ou examen de contrôle qui permet à l'organisme certificateur de s'assurer du maintien des acquis ayant valu la délivrance du certificat un an plus tôt. Cet exercice de surveillance a permis de mesurer les progrès réalisés par la DDP à travers notamment la correction des non-conformités constatées auparavant. Faudrait-il le rappeler,

la DDP a réussi l'audit de surveillance, avec zéro non-conformité.

### Pérennité du SMQ de la RGT: renouvellement du certificat ISO 9001 V 2015

La certification de la Recette générale du Trésor (RGT) à la norme ISO 9001 V 2015 en 2017, puis confirmée en 2018 et en 2019, a été renouvelée à l'issue de l'audit effectué le vendredi 23 octobre 2020.

La RGT, première administration publique centrale certifiée, a prouvé encore son ancrage dans la mise en oeuvre de son SMQ.

Cet exercice de renouvellement a permis de mesurer les efforts consentis ainsi que les progrès réalisés par la RGT, qui n'a enregistré aucune non-conformité. Ces résultats magnifient ainsi l'efficacité du système d'organisation de la RGT qui assure l'exécution des opérations de recettes du budget général de l'Etat et des opérations de trésorerie dont elle assure la charge, la centralisation des opérations des comptes de l'Administration fiscale et des régisseurs de recettes, ainsi que la gestion des dossiers de crédits en douane.



Le Directeur de la Dette publique,  
M. Babacar CISSE

Les performances de ces directions certifiées illustrent également la qualité du leadership de la DGCPT dans l'appropriation et la mise en oeuvre des orientations de l'Etat en termes de modernisation des services et d'amélioration de la qualité des prestations offertes aux clients.

Pour rappel, la norme ISO 9001 V 2015 est un référentiel international, utilisé dans plus d'une centaine de pays à travers le monde, qui établit les exigences relatives à un système de management de la qualité et aide les entités publiques et privées à gagner en efficacité et à accroître la satisfaction de leurs clients.

**D**ossier

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

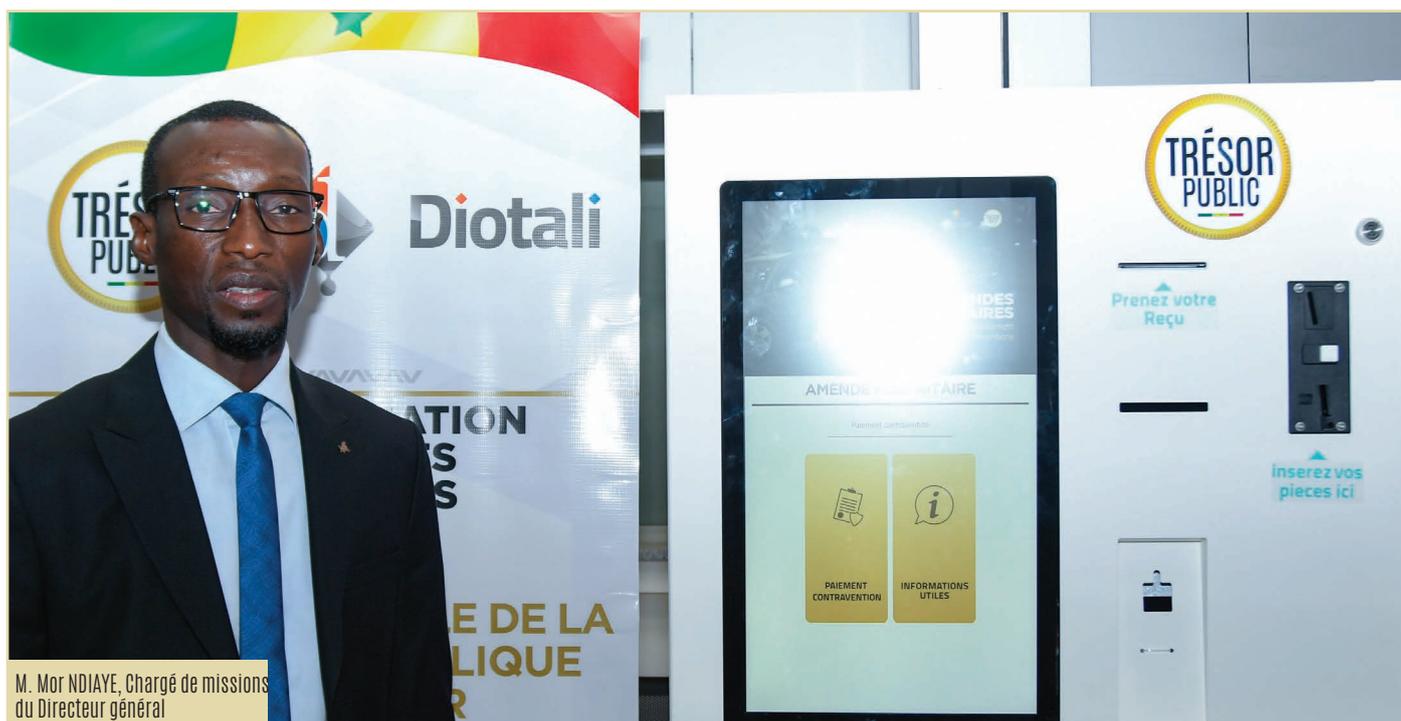
ECHOS  
DU TRÉSOR

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a entrepris depuis 2015 un vaste chantier de modernisation de son système d'information (SI). Cette modernisation est en parfaite accord avec la vision des autorités de faire du Trésor une administration moderne et performante au service du développement, en veillant au respect des règles de transparence et des exigences de la gouvernance publique.

« ECHOS DU TRÉSOR », pour ce numéro, consacre un large dossier à ces innovations apportées par la DGCPT dont l'objectif majeur est de répondre favorablement et de manière fluide aux préoccupations de ses usagers. A cet effet, la pertinence et l'objet des différents projets de digitalisation sont expliqués en détail par le Chargé de missions du Directeur général, M. Mor NDIAYE. Dans le même sillage, la Recette générale du Trésor, démontre à ses partenaires l'opportunité de la dématérialisation de la soumission cautionnée dans le cadre du crédit en douane.

### Un faisceau de projets informatiques composant la plateforme digitale du Trésor public

M. Mor NDIAYE, Chargé de missions du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, après avoir fait l'état des lieux, nous présente les différentes applications développées pour améliorer la satisfaction des usagers du service public du Trésor.



M. Mor NDIAYE, Chargé de missions du Directeur général

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ETAT Le Trésor à l'ère de la modernité

Dans le sillage de ses premiers Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) 2014-2018 et Contrat de performance (CDP) triennal, la DGCPT a élaboré un Plan de Développement informatique (PDI) sur la période 2015-2018 dont les activités phares menées sont relatives à :

- la réhabilitation et la mise aux normes des infrastructures techniques (serveurs), réseau (câblage, switches), matérielles (ordinateurs, imprimantes, scanners) et logicielles (ASTER : pour la tenue de la comptabilité de l'Etat, GFILOC : Gestion financière des Collectivités territoriales, SAT : Système d'Annonce de Trésorerie, SIGCDD : Système intégré de Gestion des Comptes de Dépôts, e-TPE : electronic de la Trésorerie Paierie pour l'Etranger, CICNG : Capital Image Chèque Nouvelle Génération, STAR : Système de Transfert automatisé et de Règlement) ; et
- la modernisation des instruments de paiement : SICA : Système interbancaire de Compensation automatisée -STAR (virements, effets, chèques), Monétique et Télépaiement (e-TAX, TELEDAC).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du nouveau programme économique et financier du Gouvernement, le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a élaboré une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT).



Le Directeur général avec le Coordonnateur lors de la présentation de la plateforme Djotali

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

L'axe 3 de cette stratégie, intitulé « maturité digitale », décline un certain nombre de macro-processus phares parmi lesquels « les télépaiements ». L'objectif ultime est de mettre en place une plateforme unique de télépaiement en recettes et en dépenses (PUT) avec une palette exhaustive d'options (virement bancaire, opérations de transfert d'argent « OTA », cartes bancaires, paiement mobile etc.).

A ce propos, la DGCPT a enclenché toute une dynamique d'actions dont certaines sont déjà réalisées et d'autres en cours de réalisation.

### Etat des lieux

En perspective de la mise en place d'une plateforme intégrée de paiements, la DGCPT avait déjà répertorié l'ensemble des projets de digitalisation des paiements par note de service n° 132/MEFP/DGCPT/DI du 27 août 2018 pour bien identifier les prérequis nécessaires à la conception de la PUT.

Ainsi, un Comité de mise en place d'une plateforme de paiements digitaux de la DGCPT a été créé par note de service n° 97/MEFP/DGCPT/DMS du 27 août 2018, et un Comité de Gouvernance du Système d'Information (SI) a été institué par note de service n° 25/MEFP/DGCPT/CM-MND du 21 février 2019.

Conformément aux orientations de la Stratégie Sénégal numérique 2016-2025, notamment en son axe 2 « Une administration connectée, au service du citoyen et des entreprises », à travers notamment la dématérialisation des procédures administratives, le Trésor public a décidé de développer davantage ses projets de paiements digitaux.

Ainsi, à la faveur de l'arrêté n° 23738 du 06 novembre 2018 portant règlement par voie électronique des dépenses et recettes de l'administration publique, d'importants projets ont été retenus pour traduire en acte la vision digitale de la DGCPT qui consiste à transformer structurellement ses méthodes organisationnelles de gestion en passant par la technologie accélératrice de performance.

Pour ce faire, un SLACK-groupe (comité Plateforme digitale DGCPT) a été créé et d'importantes mesures ont déjà été prises, compte tenu du diagnostic opéré qui a révélé que l'environnement actuel se décline suivant différentes architectures, selon qu'il s'agit de :

- paiements effectués par les tiers redevables au profit du Trésor public : les recettes digitales ;
- paiements effectués par le Trésor public au profit des tiers bénéficiaires : les dépenses digitales.

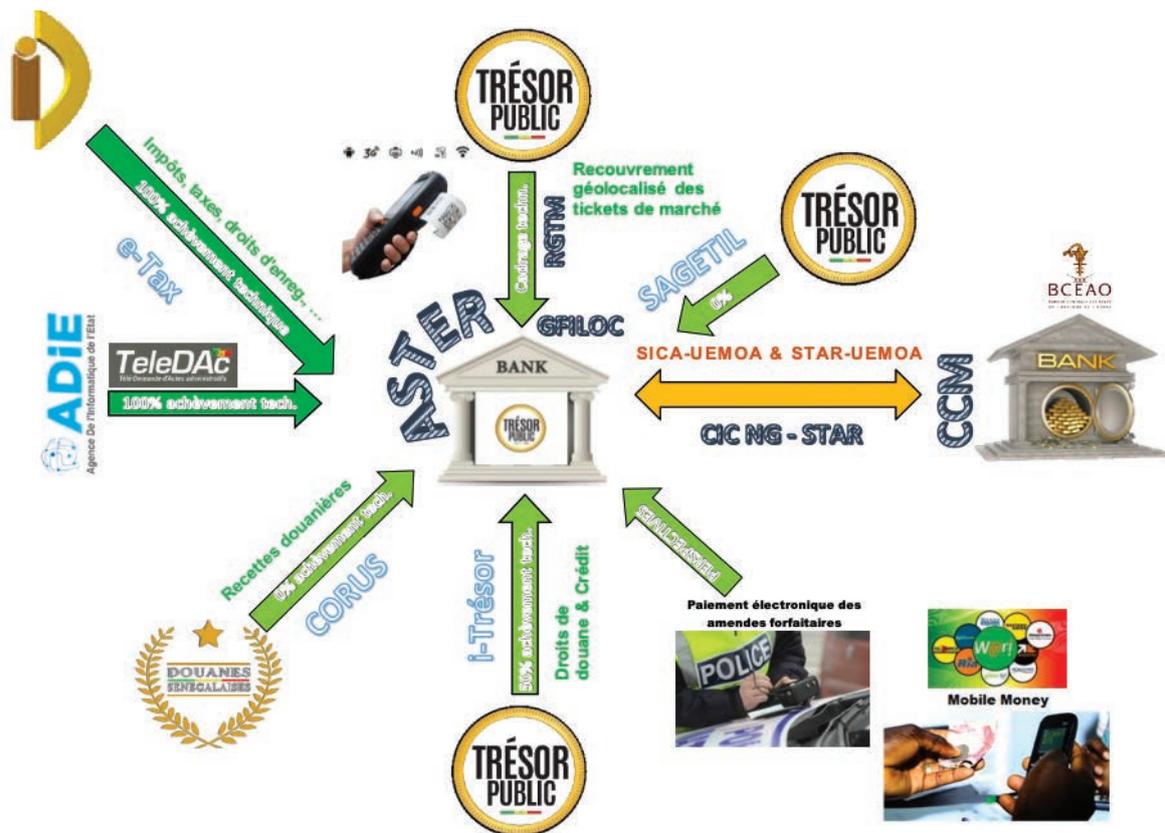


# LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ETAT

## Le Trésor à l'ère de la modernité

### 1 Les recettes digitales du Trésor public :

Le panorama suivant décrit schématiquement ces procédés ou projets avec leur degré d'avancement :



#### a) Projets achevés techniquement :

Il s'agit des modules de télépaiement des dispositifs de télé procédures pour lesquels le degré d'achèvement technique est de 100%. Il s'agit des projets suivants :

- **e-TAX** qui est une plateforme de télépaiement des impôts, taxes et droits d'enregistrement de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID). L'intégration des données de télépaiement e-TAX dans le SI de la DGCPT a démarré depuis novembre 2017 sous forme de virements SICA (type 015) et STAR (MT103);
- **TELEDAC** qui est une plateforme de télépaiement des télédéclarations des autorisations de construire de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE). En relation avec le prestataire MODELSIS, les tests d'intégration des données de TELEDAC par webservices dans le SI de la DGCPT ont été bouclés avec succès depuis décembre 2017. Une fois que les contraintes d'ordre réglementaire seront levées (signature des conventions de télépaiement entre les différents acteurs), le module télépaiement de TELEDAC pourrait être mis en production sans difficultés et ce, pour permettre de respecter les engagements de l'Etat du Sénégal relativement au Doing Business ;
- **DIOTALI** qui est un projet de digitalisation des amendes forfaitaires de police et de gendarmerie, l'un des projets les plus avancés, est en phase de finalisation. Une démonstration du mécanisme de fonctionnement

# DOSSIER

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

ECHOS  
DU TRÉSOR



de la plateforme DIOTALI a été faite. Elle a permis de comprendre son environnement de déploiement et le mode de fonctionnement des divers terminaux. La plateforme est actuellement en phase test avec les services pilotes de la Gendarmerie et de la Police.

b) Projets en cours d'achèvement technique ou à entreprendre

Les autres projets digitaux de la DGCPT sont les suivants :

- **Interface CORUS / ASTER** qui est relative à la plateforme de télépaiement des droits de douane de la Direction générale des Douanes (DGD) conformément aux dispositions de l'arrêté n° 22737 du 19 octobre 2018 qui fixe le seuil de versement obligatoire par télèglement des opérations douanières ;
- **i-Trésor** qui est une application en cours de développement en vue de la gestion du recouvrement des droits de douanes (crédits d'enlèvements et télépaiement) qui devrait être interfacée avec GAINDE conformément aux engagements de l'Instrument de Coordination de la Politique économique (ICPE) avec le Fonds monétaire international (FMI) ;
- **RGTM** qui est un logiciel de recouvrement géolocalisé des tickets de marchés permet le recouvrement en temps réel, de manière géolocalisée via des PDA, des tickets de marchés des collectivités territoriales. Des séances de travail technico-fonctionnel seront tenues entre la Direction du Secteur public local (DSPL), la Direction de l'Informatique (DI) et le prestataire pour la mise en place de la solution en phase pilote ;
- **SAGETIL** qui est en droite ligne de l'entrée en production des systèmes de paiement de l'UEMOA (SICA et STAR). Il est attendu d'opérer un crédit automatique du compte de règlement STAR du Trésorier général à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de

l'Ouest (BCEAO) du montant des adjudications de bons et obligations du Trésor faites dans le Système automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union monétaire Ouest-Africaine (SAGETIL-UMOA). L'idée d'interfacier ASTER et SAGETIL a été émise depuis 2016 avec la Direction de la Dette publique (DDP) chargée du suivi du marché financier en rapport avec l'Agence UMOA-Titres qui est l'agence régionale de gestion et de promotion des titres publics de la zone UMOA.



# LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ETAT

## Le Trésor à l'ère de la modernité

### 2) Les dépenses digitales du Trésor public :

Le panorama suivant décrit schématiquement ces procédés ou projets avec leur degré d'avancement :



#### a) Projets achevés techniquement :

Il s'agit des systèmes de paiements électroniques ou digitaux pour lesquels le degré d'achèvement technique est de 100%.

- **SICA-STAR** : le 5 octobre 2016, le Trésor public a adhéré aux systèmes de paiement de l'UEMOA (SICA et STAR) lui permettant de dématérialiser ses encaissements de chèques et d'effets (traites de douane), ainsi que les virements unitaires ou de masse.

Au 1er janvier 2018, lesdits systèmes ont été généralisés sur toute l'étendue du territoire avec la connexion de tous les postes comptables des régions.

- **FINPRONET** qui permet depuis mai 2018, la mise en place d'un dispositif de paiement des salaires des corps émergents (environ 28 000 bénéficiaires par mois) dans SICA-STAR et ce, par intégration dans ASTER du fichier de virement de masse généré par FINPRONET. Cette nouvelle fonctionnalité a permis d'améliorer le processus de paiement et a fortement rehaussé la qualité de service dans l'exécution de la dépense publique.

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

Il est envisagé d'élargir dans les meilleurs délais cette fonctionnalité aux paiements des salaires et des pensions de retraite.

- **MONETIQUE:** une plateforme monétique interbancaire de la DGCPT est en cours de mise en place avec GIM-UEMOA. Préalablement, en 2018 des tests avaient été effectués avec succès sur un échantillon de cartes « co-brandées » (Trésor/BRM/GIM-UEMOA);
- **GFILOC:** le logiciel de Gestion financière des Collectivités territoriales, mis en production le 2 janvier 2018, permet la gestion, en temps réel, de la comptabilité des 600 collectivités territoriales du Sénégal. Il a été interfacé avec ASTER et SICA-STAR pour le règlement automatique des ordres de paiement ou mandats. Il est également envisagé de développer un module de recouvrement digital pour prendre en charge le paiement de la contribution économique locale.

### b) Projets en cours d'achèvement technique :

Ils sont relatifs aux projets ci-après :

- **D-AIDA:** le logiciel de l'Automatisation de l'Investissement, de la Dette publique et de l'Aide hors Projet permet notamment à la Direction de la Dette publique de centraliser toutes les données relatives à la dette publique (intérieure et extérieure). A terme, il est envisagé d'interfacier D-AIDA à SIGIF et SICA-STAR pour le règlement automatique de la dette publique. Ce processus pourrait être facilité par l'adhésion de la DGCPT au réseau SWIFT en vue de mieux appréhender la gestion des taux de change;

- **SIGCDD:** le Système intégré de Gestion des Comptes de Dépôts (SIGCDD) est une application développée pour gérer les chèques Trésor, ainsi que les comptes de dépôt ouverts dans les livres du Trésor avec une ventilation des fonds déposés en sections fonctionnement et investissement.

Dans le cadre de l'automatisation de ces processus de bout en bout au regard de l'intégration des organismes publics dans le giron de SICA-STAR, SIGCDD pourrait être interfacé au SIGIF et auxdits systèmes de paiements pour générer en temps réel les encaissements et décaissements opérés sur les comptes de dépôts.

- **e-TPE:** le logiciel « electronic TPE » permet, entre autres, d'automatiser les processus métiers de la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE) qui centralise les opérations des 54 postes du Trésor à l'étranger et de réduire les retards constatés dans la régularisation des dépenses effectuées par les Agences comptables des postes diplomatiques et consulaires.



Démonstration de la plateforme Diotali

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

Comme indiqué supra concernant D-AIDA, le logiciel e-TPE pourrait aussi être interfacé à SIGIF et SICA-STAR pour le règlement automatique des approvisionnements de fonds des postes à l'étranger. Ce processus pourrait être facilité par l'adhésion de la DGCPT au réseau SWIFT en vue de mieux appréhender la gestion des taux de change.

En définitive, la marche vers la dématérialisation des procédures et la transformation digitale des Trésors publics nationaux étant devenue irréversible, la DGCPT a décidé de s'adapter à cet environnement de modernisation globalisée et à mettre à niveau son organisation pour relever les nouveaux défis. Ceux-ci s'orientent essentiellement vers la mise en place de la Plateforme unique de Télépaiement (PUT) qui va fédérer les systèmes de paiements de l'ensemble des services du Ministère des Finances et du Budget.

Cependant, l'architecture du SI de la DGCPT et les méthodologies de conception de ses différents composants sont aujourd'hui plus ou moins désarticulées. C'est pourquoi, la démarche « un besoin-métier une application, une application un serveur » a été réorientée vers une urbanisation globale du SI.

Le SI du Trésor public doit faire face, au moins, à trois challenges majeurs qui détermineront sa capacité à garantir la qualité comptable pour booster la performance et faire face aux grandes problématiques suivantes :

- permettre à la DGCPT de réussir son évolution vers une Administration moderne entièrement digitalisée, en passant par la mise en œuvre d'un Portail général d'Entreprise (PGE) ;
- consolider ses données en permettant leur pérennisation (politique de sauvegarde et d'archivage,



## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

implémentation de fonctions RMS « Records Management Systems », installation d'entrepôt de données (Datawarehouse), etc.) ;

- consolider et maintenir la politique qualité de la DGCPT avec la mise en place de plusieurs systèmes de management de la qualité, visant la satisfaction client (usager/utilisateur) grâce à la participation active de tous les acteurs (parties prenantes) dans une approche intégrée.

C'est ce qui justifie que la plateforme unique de télépaiement en recettes et en dépenses (PUT) sera multiservices sur la base d'une architecture orientée services (SOA).

La dynamique est d'ailleurs fortement enclenchée par le virement direct des salaires des fonctionnaires de l'Etat lors de la dernière échéance du mois de novembre 2019 à partir de la plateforme de paiement du Trésor public et via les systèmes de paiements de l'UEMOA « SICA-STAR » gérés par la BCEAO.

Cela a été facilité par le concours des différents services compétents de la Direction générale du Budget (DGB) et de la DGCPT. Ainsi, après une revue exhaustive des protocoles opérationnels entre la Direction de la Solde de la DGB et la DI de la DGCPT, lesdits virements ont été opérés par la Paierie générale du Trésor (PGT) sur la base du taux de fiabilisation de 88% des comptes bancaires des fonctionnaires normalisés sur 24 caractères dans l'espace UEMOA. La normalisation de ces comptes est aujourd'hui réalisée à 99%.

En effet, eu égard au caractère vital et social de ces revenus salariaux, le principal enjeu était de soulager les multiples bénéficiaires en résorbant les lenteurs de retraitement liées au système classique de virements globaux au niveau des différentes banques domiciliataires. L'autre objectif majeur était d'imprimer une plus grande célérité au traitement des échéances salariales qui était fastidieux pour les différents services impliqués. Cela s'est avéré être une parfaite réussite.



**Mor NDIAYE**  
Inspecteur principal du Trésor  
Chargé de missions du Directeur général  
de la Comptabilité publique et du Trésor

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

### Lancement de la première phase de déploiement de la dématérialisation de la soumission cautionnée dans le cadre du crédit en douane.

Dans la mouvance des innovations de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor pour une meilleure prise en charge des préoccupations des clients, la Recette générale du Trésor (RGT), un service comptable, apporte sa touche. Avec ses partenaires, la RGT a lancé la première phase de déploiement de la dématérialisation qui est devenue une nécessité. Réduire les coûts en termes de mobilité, sécuriser les données en temps réel, simplifier la communication, sont, entre autres, les avantages que nous offre la dématérialisation des procédures administratives. Et la RGT entend jouer sa partition.



Photo de famille des commissionnaires et créditaires en douane

Dans la perspective d'améliorer et de moderniser ses services, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a mis en place une solution innovante, permettant de dématérialiser les procédures de demande de renouvellement des soumissions en douane.

Cette dématérialisation se fera avec les acteurs institutionnels représentant les commissionnaires et créditaires en douane notamment le Conseil de discipline, l'Union sénégalaise des Entreprises transit et de Transport agréés (USETTA), le Syndicats des Auxiliaires de Transport du Sénégal (SATS) et l'Association pour la Sauvegarde et la Sécurité du Transit et des Acteurs portuaires (ASSTAP). La mise en production de l'application entre dans le cadre des objectifs stratégiques déclinés par la DGCPT dans son PDSAT 2019- 2023 à travers deux (2) axes :

- la transformation digitale et la sécurité informatique
- l'amélioration de la qualité des services.

Également, dans ses rapports avec les clients notamment les partenaires du secteur privé que sont les commissionnaires en douane, la DGCPT a entrepris un vaste chantier visant la facilitation des procédures administratives.

A titre de rappel, le traitement de la soumission en douane fait intervenir beaucoup d'acteurs et requiert un nombre important de formulaires qui nécessitent la signature du Receveur général du Trésor, des commissaires ou créditaires en douane (CCD) et des cautions :

- les CCD pour la demande de soumission ;
- la caution (banque ou assurance) pour la validation et la signature électronique du formulaire de demande de caution ;

## LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT Le Trésor à l'ère de la modernité

- les percepteurs pour la délivrance du quitus provisoire et définitif ;
- les bureaux de douanes pour les mainlevées ;
- les assurances pour la délivrance des attestations d'assurance pour les soumissions d'escorte ;
- le Receveur général du Trésor pour la validation de la demande de soumission et le positionnement du crédit d'enlèvement.

L'objectif de cette application est de permettre une suppression des coûts des documents administratifs (suppression des timbres, de la multiplication des formulaires en format papier, de la procédure de légalisation) et un gain de temps dans le traitement.

Les premiers tests ont été effectués durant le mois de juin 2020 avec les acteurs (CDD et cautions) et la première phase de déploiement s'effectuera en janvier 2021 .

C'est ainsi qu'une séance de présentation de l'application a été tenue le jeudi 23 décembre 2020 dans les locaux de la Recette générale du Trésor. Cette rencontre a permis au prestataire de faire une démonstration sur la signature électronique qui assure l'authenticité et l'intégrité du document via la passphrase cryptée par un Qr Code et le One time Password (OTP). Elle a été implémentée au niveau de tous les acteurs qui se connecteront à l'application.

Il revient à la RGT de partager un avis sur les modalités d'inscription et de connexion à la plateforme.

Les modalités d'entrée en production portent sur la transmission via la plateforme dématérialisée de toutes les demandes de cautions vers la Société nationale d'Assurance du Crédit et du Cautionnement (SONAC) et ASKIA Assurance pour l'exercice 2021.

En attendant une migration intégrale vers la signature électronique, un acte d'engagement tripartite (CCD, Cautions et RGT) sera signé physiquement.

A cet effet, les CCD disposant déjà d'un numéro de crédit d'enlèvement devront remplir un formulaire mis à la disposition par la RGT afin de disposer d'un login et d'un mot de passe.

Les nouveaux CCD devront s'inscrire sur la plateforme en joignant leur agrément en douane et la RGT leur enverra une notification dès l'attribution du numéro de crédit pour qu'ils saisissent leur soumission.

- Pour le CCD titulaire d'un numéro de crédit
  - Remplir le formulaire de renseignements pour s'inscrire : une adresse e-mail et un numéro de téléphone mobile fonctionnels dont la préservation de la confidentialité est à la charge de la société
  - Notifier le formulaire renseigné par courrier ou à l'adresse email: [recettegen@tresor.gouv.sn](mailto:recettegen@tresor.gouv.sn)
  - Recevoir par sms et mail : son identifiant, son mot de passe par défaut et le guide d'utilisateur dont il suivra les étapes pour se connecter à l'adresse <http://i-tresor.org/>
- Pour le CCD non titulaire de numéro de crédit
  - Se connecter directement à l'adresse <http://i-tresor.org/> pour s'inscrire en joignant son agrément
  - Recevoir par sms et mail: son identifiant, son mot de passe par défaut et le guide d'utilisateur dont il suivra les étapes pour se connecter à l'adresse <http://i-tresor.org/>
  - Formuler la demande du crédit d'enlèvement dans l'application
- Pour les cautions
  - Remplir le formulaire de renseignements pour s'inscrire : mentionner les personnes habilitées à signer, leur numéro de téléphone et mail fonctionnels
  - Notifier les passphrase pour l'identification de la signature sous pli confidentiel

# POINT QUALITE

Le point qualité de ce numéro porte sur les résultats des audits de certification des services de la DGCPT à la norme ISO 9001. Ces exercices, organisés du 19 au 23 octobre 2020 se sont soldés par des résultats hautement satisfaisants pour les services engagés, à savoir la Direction du Secteur public local (DSPL), la Direction de la Dette publique (DDP) et la Recette générale du Trésor (RGT). Les détails de ces performances sont présentés dans le tableau ci-joint.

Indicateurs	DSPL				DDP				RGT			
	Initial	Surv.1	Surv. 2	Renouv.	Initial (2018)	Surv.1 (2019)	Surv. 2 (2020)	Renouv.	Initial (2017)	Surv.1 (2018)	Surv. 2 (2019)	Renouv. (2020)
Non-conformités majeures												
Non conformités mineures									2	1	1	
Points sensibles	1				3	1			4		2	2
Pistes de progrès	5				6	4	2		3		2	3
Points forts	5				5	7	4		13		4	3

Au regard des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessus, les services de la DGCPT ont fait preuve d'une amélioration continue dans le pilotage de leurs Systèmes de Management de la Qualité (SMQ). En effet, pour les trois services concernés, les résultats des derniers audits de certification n'ont révélé aucune non-conformité. Mieux, ces résultats confirment les principaux acquis enregistrés depuis la mise en œuvre de la démarche qualité et la conformité des SMQ, des services audités, aux exigences de la norme ISO 9001 dont le respect s'apprécie à travers la prise en charge des préoccupations des clients, l'engagement et l'accompagnement du top management, l'application des normes édictées par le référentiel et le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le respect de ces exigences est illustré par la régularité des constats dressés à l'issue des audits, particulièrement sur les points forts des différents SMQ. Nonobstant les changements inhérents à la mise à jour régulière des plans qualité, pour se conformer au principe de l'amélioration continue, les services ont enregistré un nombre important de points forts liés notamment à l'engagement de la Direction générale et l'implication des hautes autorités, la maîtrise des textes relatifs à chaque processus métier, le bon aménagement des cadres de travail et la mobilisation des ressources nécessaires à l'exercice des missions assignées à la DGCPT. Ces performances attestent également de la maîtrise des différentes étapes de pilotage des SMQ et leur conformité aux nombreuses exigences de la norme ISO 9001 V 2015 qui vont de la maîtrise du contexte et des enjeux des services à l'évaluation des performances des SMQ en passant par la détermination et la prise en charge des préoccupations des clients, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique qualité et l'implémentation d'une approche processus.

# POINT QUALITE

Sous un autre registre, ces certifications à la norme ISO 9002 V 2015, un référentiel international utilisé par plus d'une centaine d'organisations à travers le monde, confirment le leadership de la DGCPT et illustrent la bonne appropriation, par les services du Trésor, des orientations définies par les autorités de l'Etat en matière de modernisation des services et d'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers.



M. Amadou Boussou FAYE, Directeur du Secteur public local (DSPL) avec Mme Amie MAR de QUALITY AFIA



# D

## ECRYPTAGE

### FOCUS SUR LE COMPTE DE DEPOT

### ECHOS DU TRESOR

« ECHOS DU TRESOR » s'enrichit d'une nouvelle rubrique dénommée Décryptage. L'objectif de cette innovation consiste à apporter des explications détaillées sur des termes liés notamment à la comptabilité et aux finances publiques afin de mieux en saisir le sens, la portée et la pertinence. En fonction de l'actualité, nous donnons la parole à des experts pour une meilleure compréhension des concepts et des sujets pouvant intéresser nos lecteurs à l'effet d'apprendre, pour certains, ou approfondir leurs connaissances en la matière pour d'autres.

Pour ce numéro, « ECHOS DU TRESOR », fait appel à l'expertise des agents de la Direction de la Comptabilité publique (DCP) sous la houlette du Directeur, M. Papa Sidy NDOYE, inspecteur principal du Trésor, pour éclairer la lanterne de nos lecteurs sur la notion et le mode de gestion du "compte de dépôt"



M. Papa Sidy NDOYE, Directeur de la Comptabilité publique (DCP)

#### ECHOS DU TRESOR (EDT) : Qu'est-ce qu'un compte de dépôt ?

DIRECTEUR DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DCP):  
Un compte de dépôt est un compte de disponibilités ouvert dans les livres du Trésor au profit de personnes physiques ou morales. Il fonctionne comme un compte bancaire et est soumis aux mêmes règles et modalités de gestion que celui-ci. Il reçoit des fonds publics d'origine budgétaire ou non budgétaire et facilite les transactions de l'État avec les correspondants du Trésor.

#### Quelles sont les conditions de création d'un compte de dépôt ?

Les conditions de création d'un compte de dépôt sont régies par l'arrêté n°21136 du 21 novembre 2017 portant conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôt auprès des comptables directs du Trésor modifié par l'arrêté n°14117 du 26 juin 2018, pris en application du Règlement général sur la Comptabilité publique. Les conditions de création d'un compte de dépôt dépendent essentiellement du statut du titulaire du compte.

Pour les organismes publics ou autres institutions bénéficiant de la personnalité juridique, la création d'un compte de dépôt ouvert à en leur nom est de droit, sous réserve de la production de l'acte de création de la structure et des justificatifs du statut de ladite entité.

Concernant les services non personnalisés de l'Etat, les conditions d'ouverture d'un compte de dépôt au Trésor sont, de façon limitative :

- l'exécution d'opérations du budget de l'Etat sous forme de régie d'avances dont l'arrêté de création prévoit l'ouverture d'un compte de dépôt au Trésor conformément aux textes en vigueur;
- la mobilisation de contreparties financières dans le cadre d'un accord de financement ou de mise à disposition de fonds particuliers ;
- l'exécution de projets et programmes financés sur ressources internes destinées exclusivement à la prise en charge des dépenses d'investissement.

## D E C R Y P T A G E

## FOCUS SUR LE COMPTE DE DEPOT

## ECHOS DU TRÉSOR

### Quelles sont les différentes catégories de comptes de dépôt ?

On distingue généralement les comptes de dépôt simples des comptes de dépôt adossés aux régies d'avances.

Les premiers sont ouverts au nom des entités publiques ou privées alors que les seconds sont ouverts au profit des régisseurs qui exécutent les opérations imputées sur les régies d'avances.

### Qui peut être titulaire d'un compte de dépôt ?

De plein droit, tous les correspondants du Trésor peuvent disposer d'un compte de dépôt. Ces derniers s'entendent des organismes et particuliers qui, en vertu de conventions ou en application de lois et règlements, déposent à titre obligatoire ou facultatif, des fonds au Trésor ou sont autorisés à procéder à des opérations de recettes et de dépenses par l'intermédiaire des comptables directs du Trésor.

Il est aussi permis, dans certains cas limitativement énumérés, que des comptes de dépôt soient ouverts au nom des services non personnalisés de l'Etat suivant les conditions indiquées ci-dessus.

Enfin des particuliers peuvent disposer de comptes de dépôt soit en application des lois et règlements, soit en vertu de conventions, déposent à titre obligatoire ou facultatif conformément au RGCP.

### Qui peut être gestionnaire d'un compte de dépôt ?

Peuvent être des gestionnaires des comptes de dépôt tous les agents de l'ordre administratif sous réserve des cas d'incompatibilité prévue par la réglementation financière.

L'arrêté n°21136 du 21 novembre 2017 portant conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôt auprès des comptables directs du Trésor modifié par l'arrêté n°14117 du 26 juin 2018, désigne, en son article 11, les

agents comptables, les liquidateurs et les régisseurs de caisses comme des gestionnaires de plein droit des comptes de dépôt ouverts au profit des structures et régies concernées, sans qu'il y ait lieu de procéder à la prise d'un acte réglementaire de nomination à cet effet.

### Quelles sont les règles de gestion d'un compte de dépôt ?

Les comptes de dépôt fonctionnent exactement comme les comptes de disponibilités bancaires et sont soumis à la réglementation bancaire notamment celles relatives aux chèques avec toutefois quelques spécificités (visa du comptable de rattachement, notamment).

A cet effet, ils enregistrent des opérations :

- de débit, par émission de chèques sur le Trésor ou d'ordres de virement ;
- de crédit, par la réception de subventions, avances, transferts, versements, etc.

Ces opérations sont initiées par le gestionnaire dûment habilité et signataire exclusif des instruments précités, et exécutées par le comptable de rattachement après avoir effectué l'ensemble des contrôles qui lui incombent en la matière à savoir la conformité de la signature au spécimen déposé ainsi que l'existence de provision (solde créditeur suffisant). Il faut préciser qu'aux termes de l'article 21 de l'arrêté n°21136, les comptes ouverts au Trésor ne peuvent présenter de découvert.

### Quelles sont les conditions de fermeture d'un compte de dépôt ?

En ce qui concerne les comptes ouverts au nom des organismes publics, l'article 27 de l'arrêté organisant le fonctionnement des comptes de dépôt prévoit trois cas pouvant justifier leur clôture. Il s'agit :

- de la dissolution ou de la suppression de l'organisme titulaire ;

# D ECRYPTAGE

## FOCUS SUR LE COMPTE DE DEPOT

### ECHOS DU TRESOR

- de la fusion avec un autre organisme public ;
- et de la caducité de l'objet pour lequel le compte a été ouvert.

Relativement aux comptes de dépôt des services non personnalisés de l'Etat, ils sont aussi clôturés lorsque leur objet est devenu caduc.

Enfin, il est également prévu de procéder à la clôture des comptes de dépôt, à l'exclusion de ceux ouverts dans le cadre d'une procédure de liquidation, lorsque le comptable dans les livres duquel ledit compte est ouvert, constate que sur une période de deux années successives, aucune opération n'a été enregistrée sur le compte.

### Quelle est l'ampleur de l'utilisation des comptes de dépôt ?

Dans la mise en œuvre du Compte unique du Trésor (CUT), le cadre juridique et réglementaire a prescrit la clôture des comptes bancaires ouverts au nom de l'Etat et des organismes publics. Cette mesure vise à centraliser, dans le CUT, l'ensemble des fonds publics pour ainsi optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Ce déploiement du Trésor dans sa fonction bancaire a permis d'instaurer le recours systématique aux comptes de dépôt pour l'ensemble des correspondants du Trésor.



**D**ECRYPTAGE

**FOCUS SUR LE COMPTE DE DEPOT**

**ECHOS  
DU TRÉSOR**

# COMPTES DE DEPÔT

## Dépôt Chèques et O.V

**Quelles sont les difficultés rencontrées par les services du Trésor dans la gestion des comptes de dépôt ?**

Il s'agit principalement de la mobilisation de la trésorerie par rapport à la fréquence des sollicitations. Les comptes de dépôt étant par nature créditeurs, il peut sembler inconcevable qu'il y ait des retards sur des paiements à y imputer. Cela s'explique matériellement par le fait que le rythme des décaissements n'est pas toujours calqué sur celui des encaissements. A cela s'ajoute le nombre relativement élevé de demandes d'ouverture de comptes de dépôt par des services non personnalisés de l'Etat pour la mobilisation de transferts budgétaires en dérogations aux dispositions de l'arrêté 21136 susmentionné. En effet, les opérations exécutées sur les comptes de dépôt ainsi ouverts dénaturent les inscriptions budgétaires initiales et compromettent la finalité de la comptabilité patrimoniale, en transformant des opérations budgétaires en opérations de trésorerie qui ne peuvent être retracées en comptabilité.

**Quelles solutions préconisez-vous pour améliorer le fonctionnement des comptes de dépôt ?**

Il semble essentiel que tous les gestionnaires de comptes de dépôt soumettent de façon périodique

au comptable de rattachement, un plan de décaissement qui lui permettra de minimiser les risques de retard de paiement.

Toutefois en amont, il semble nécessaire en vue de rationaliser les ouvertures de comptes de dépôt, outre le respect des conditions de création prévues par la réglementation en vigueur, d'abandonner ou de restreindre au strict minimum la pratique des transferts du budget de l'Etat aux services non personnalisés. Ces crédits devraient faire l'objet d'une inscription dans les lignes dédiées lors de la programmation budgétaire et ne plus faire l'objet de transfert.

Dans la même optique, des mesures ont été prises récemment, notamment par la circulaire sur l'encadrement des transferts de fonds des comptes de dépôts vers les comptes bancaires afin de réduire l'utilisation des chèques sur le Trésor au profit de virements directs au nom des bénéficiaires du paiement.

L'application de l'ensemble de ces mesures devrait permettre dans un court terme d'améliorer le fonctionnement des comptes de dépôt et ainsi de contribuer à la performance du Compte unique du Trésor.



# Certificat

Certificate

N° 2020/89497.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## DSPL - DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

**pour les activités suivantes :**  
*for the following activities:*

**Études, appui au Secteur Public Local, Suivi budgétaire et valorisation financière des collectivités territoriales.**

**Studies, support for the Local Public Sector, Budget monitoring and financial valuation of local authorities.**

**a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :**  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 9001 : 2015**

**et est déployé sur les sites suivants :**  
*and is developed on the following locations:*

**22 RUE VINCENS SN-SN DAKAR**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2020-12-08**

Jusqu'au  
*Until*

**2023-12-07**



SignatureFournisseur



**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat*

## PERCEPTION DE DAKAR-BOURGUIBA

en parfaite symbiose avec les collectivités territoriales

La Recette Perception de Dakar-Bourguiba (RPDB) est une création récente. Elle vient de souffler ses douze (12) bougies. En effet, c'est le décret n° 2008-518 du 20 mai 2008 qui porte création de ce poste comptable couvrant les communes de Biscuiterie, Cambérène, Dieuppeul-Derklhé, Grand Dakar, Grand Yoff, Fann-Point E-Amitié, Hann Bel Air, HLM, Parcelles Assainies et Patte d'Oie. La RPDB, face au terrain de l'Ecole de Police de Dakar et contiguë à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF) ex- Ecole normale supérieure (ENS), fait partie des huit (8) postes comptables hiérarchiquement subordonnés à la Recette générale du Trésor (RGT).

### Le Payeur une sentinelle de la réglementation

La RGT, faut-il le rappeler, en qualité de comptable centralisateur, est chargée du contrôle, de la centralisation et de la supervision des opérations comptables de la RPDB. Elle exerce, à cet effet, un pouvoir hiérarchique sur la RPDB, à l'exception des opérations budgétaires des collectivités territoriales pour lesquelles le Receveur Percepteur est comptable principal pour ses propres opérations et rend compte directement à la Cour des comptes.

Les relations entre la RPDB, sous la férule de Moukhamed Kissima WAGUE, inspecteur principal du Trésor et les collectivités territoriales sont régies par le principe sacrosaint de la séparation des

fonctions d'ordonnateurs et de comptable notamment en matière de recettes et de dépenses.

Le Receveur Percepteur étant chargé du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses est le seul habilité à effectuer la prise en charge et le recouvrement des titres de perception, des créances constatées par contrat ou titre de recette et l'encaissement des droits au comptant et des recettes de toute nature que les communes sont habilitées à percevoir.

M. WAGUE et son équipe assurent le visa, la prise en charge et le règlement des dépenses, le manie- ment des fonds, le mouvement des comptes de disponibilité, la conservation des pièces justificatives et la tenue de la comptabilité du poste.

Ce poste comptable, qui, depuis sa création, a été dirigé succes- sivement par Mesdames AGNE Ramatoulaye Gadio, GASSAMA Virginie Dora Diouf, THIAM Diégane s'est toujours démulti- plié pour apporter un soutien en termes de conseils et accompagner les collectivités territoriales dans leurs missions notamment dans la stratégie de mobilisation des ressources financières.

Le Secrétaire municipal de Dieuppeul-Derklhé ne dit pas le contraire. En effet, M. Pape Madiop SARR soutient que la disponibilité et l'ouverture de M. le Receveur-Percepteur sont autant d'atouts permettant d'appréhender facile- ment les difficultés auxquelles les communes sont confrontées. C'est le cas des paiements des dépenses



M. Moukhamed Kissima WAGUE Receveur  
Percepteur de Dakar-Bourguiba

prioritaires à temps. En M. WAGUE, M. SARR voit « un conseiller financier rompu à la tâche, un collaborateur hors-pair, une sentinelle de la réglementation ».

Dans le souci de bien faire, sur instruction du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP, deux rencontres ont été tenues les 31 mai 2018 et 30 avril 2019. Ces cadres de concertation, rehaussés par la présence de Mme le Receveur général du Trésor, Mme SALL Ndèye Arame Fall, du Directeur du Secteur public local, Monsieur Amadou Bousso FAYE, des maires, des secrétaires municipaux, des sous-préfets, des chefs de centres de services fiscaux et des agents de la RPDB, ont permis d'identifier les principaux problèmes. Des solutions appropriées ont été apportées aux différentes récriminations des autorités administratives et municipales et usagers de la Perception.

Toujours dans cette logique de partenariat, un séminaire de formation et de mise à niveau, portant sur la gestion financière et budgétaire des collectivités territoriales, a été organisé par la RPDB au bénéfice des élus locaux, des secrétaires municipaux et des directeurs des Administrations financières des communes de la circonscription financière de Dakar-Bourguiba. Cet atelier animé par le Cabinet Experts Finances Associés (EFA) s'est déroulé à Saly Portudal du 18 au 20 juillet 2019.

La signature des conventions de partenariat locales, le 1er octobre 2020, entre la PRDB en sa qualité de comptable et les différentes mairies en tant qu'ordonnateurs est une preuve palpable de l'attention toute particulière que la DGCPT porte sur les collectivités territoriales.

Rappelons que la charte de partenariat est fondée sur les principes de dialogue et de concertation pour une amélioration des relations entre les ordonnateurs et les receveurs locaux en vue d'une meilleure gestion budgétaire et financière des collectivités territoriales.

#### **RPDB et les services déconcentrés en harmonie**

Entre la Recette Perception de Dakar-Bourguiba et les autres services déconcentrés, c'est une parfaite harmonie. Aucun nuage dans leur relation. La RPDB travaille en étroite collaboration avec les trois (3) centres fiscaux : Grand Dakar, Parcelles assainies et Liberté. Ce sont des partenaires avec qui la RPDB coopère en matière de recouvrement des impôts locaux.

Idem aussi avec les sous-préfectures des Parcelles assainies, de Dakar-Plateau et de Grand-Dakar qui sont chargés notamment du contrôle de la légalité des actes administratifs et budgétaires des collectivités territoriales de leur ressort.

D'ailleurs, dès sa prise de service en avril 2018, le tout nouveau payeur a entrepris des séries de déplacements pour rencontrer tous les acteurs- les différents responsables des services déconcentrés et décentralisés- évoluant dans sa zone de compétence. Le but recherché est de mutualiser les forces afin de réussir les missions qui lui sont assignées.

La sécurité est, quant à elle, bien garantie. Grâce à l'appui des commissariats du Point E, des HLM, de Dieuppeul, de Grand Yoff et des Parcelles assainies et des brigades de gendarmerie de Hann Bel Air, les agents de la RPDB descendent sur le terrain pour les opérations de recouvrement des patentes. Sur la même lancée, quatre (4) agents de la Police nationale à savoir deux (2) du Commissariat de la Sureté urbaine et deux (2) du Groupement mobile d'Intervention assurent la sécurité des locaux. Deux (2) agents de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) renforcent cette équipe affectée à la sécurité.

Les résultats de la mise en synergie de ces efforts sont satisfaisants. Grâce à ces actions combinées avec l'implication des maires, des services fiscaux et des services de sécurité, la RPDB a amélioré le niveau de recouvrement de tous les impôts et taxes perçus par les communes.



M. Amadou SY, adjoint du Receveur  
Percepteur de Dakar-Bourguiba

### Hommage du Payeur à ses aînés

A propos du fonctionnement de la RPDB, Monsieur Moukhamed Kissima WAGUE, nommé à la suite de l'Arrêté n° 6325 du 21 mars 2018, est à la tête d'une équipe dévouée, rompue à la tâche, qui, dès fois dans des conditions assez difficiles, arrive admirablement à accomplir avec rigueur et précision les missions assignées à la RPDB. Cela avec un sens élevé de patriotisme et d'abnégation. L'excellence et le travail bien fait ne sont pas une profession de foi mais une réalité à la RPDB.

Ce dévouement à l'exécution de la mission de service public par le personnel a été possible grâce au management et à la responsabilité de M. Moukhamed Kissima WAGUE, qui se confond avec

les agents, alliant aussi rigueur et ouverture. M. WAGUE, secondé par M. Amadou SY, Contrôleur du Trésor, s'est inspiré de ses devanciers dans l'administration qui ont eu à l'encadrer notamment à la Perception de Bambey et à la Trésorerie Paierie régionale de Fatick. Une fière chandelle à Monsieur Mohamadou Moctar DIOUF, actuel Payeur de Mbour, M. Alassane DIA, Trésorier Payeur pour l'Etranger et à M. Cheikh NDIAYE, Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

Son passage à la Perception de Bignona a été également déterminant dans sa façon de manager. Dans la capitale du Fogny, il a pu exploiter les conseils avisés et

sages prodigués par les différents Trésoriers payeurs régionaux de Ziguinchor MM. Abdou BAYO, aujourd'hui à la retraite, et El Hadji Bassirou GAYE, pour ne pas les citer. Il a appris et su la leçon.

Sa journée de travail débute d'abord par le rituel de visite de tous les bureaux de la Perception pour ne pas être déconnecté des réalités du service. Une façon d'exprimer son égard, sa sympathie à l'endroit des agents qui doivent se sentir essentiels dans le dispositif. Après ce cérémonial, le payeur procède d'abord à la réception et l'imputation du courrier arrivée et s'emploie, ensuite, à traiter les urgences de la journée avec son adjoint et les responsables des différentes sections concernées et enfin signer le courrier-départ en instance du poste comptable. Ses activités se poursuivent avec la vérification et la validation des opérations passées la veille sur pièces sur le logiciel ASTER.

A la fin de la matinée, il profite pour recevoir en audience les usagers du service public sans distinction aucune. Pendant ce temps, son adjoint supervise et coordonne le travail des différentes sections.

### Personnel dévoué et expérimenté

M. WAGUE est loin d'ignorer que le personnel demeure une source et une ressource fondamentale pour toute organisation, toute structure. Ce personnel qualifié et chevronné a permis à la RPDB de

POSTE  
A LA UNE

## PERCEPTION DE DAKAR-BOURGUIBA en parfaite symbiose avec les collectivités territoriales

ECHOS  
DU TRÉSOR

tourner à plein régime, c'est-à-dire répondre à temps aux attentes des usagers, produire dans les délais les situations comptables.

Ce personnel aguerri, qui cumule plus de vingt (20) ans d'expériences, est au nombre de trente-trois (33) agents toutes catégories confondues. On peut noter dix-sept (17) agents de l'Etat constitué d'un (1) contrôleur du Trésor, de trois (3) agents administratifs, de deux (2) secrétaires et de onze (11) agents de recouvrement. Pour les agents municipaux, ils sont au nombre de seize (16). Parmi ces trente-trois, figurent 22 femmes. C'est vous dire que le genre n'est pas un mot creux au sein de cette perception.

Comme tout poste comptable, la RPDB a ses régisseurs nommés par le maire après avis conforme du Percepteur. Pour le recouvrement, les régisseurs, au nombre de huit (8), sont préposés à la taxe municipale, au droit de stationnement, à la location des souks et cantines et à la collecte quotidienne (droit de place). Pour l'Etat-civil, dix (10) régisseurs s'occupent des produits de la vente des vignettes et des timbres de légalisation.

Il est à noter que l'Adjoint au Percepteur, M. Amadou SY, assurant l'intérim en cas d'absence du Receveur est à la tête de la Section Comptabilité et Informatique. Il coordonne en même temps les activités des autres sections notamment

Mandatement dirigée par Saliou DIAGNE, Engagement menée par Mme Racky SECK, Recouvrement conduite par Mamadou Yaya BA et Guichet pilotée par Oumar DIAGNE. Ces chefs de section, unanimement, sans faux-semblant, ni artifices, ont loué le style de management de leur patron, qui, avant de s'imprégner des dossiers, fait le tour des bureaux pour s'enquérir de l'état de ses agents. La seule ombre de ce tableau si reluisant demeure l'exiguïté et la vétusté des locaux qui ne sont pas assez adaptés pour une meilleure qualité de prise en charge des usagers du service public. Egalement cela pose de réels problèmes relativement à l'accueil des agents nouvellement affectés, à la conservation et à l'archivage



Photo de famille

**P**  
**OSTE**  
A LA UNE

## PERCEPTION DE DAKAR-BOURGUIBA

en parfaite symbiose avec les collectivités territoriales

**ECHOS**  
DU TRÉSOR

des mandats et des documents comptables. Ces impairs peuvent déteindre sur l'image du Trésor. Cependant, grâce aux efforts soutenus du Directeur général

de la Comptabilité publique et du Trésor, la RPDB n'a pas subi, comme en 2019, les assauts des eaux de pluie. Cet impair sera bientôt un mauvais souvenir. Le

projet de construction de locaux adaptés dignes de la RPDB est en avance. Des perspectives prometteuses s'annoncent très bientôt.



Prénoms et Nom	Matricules de solde	Fonctions	Références Actes de nomination
Ramatoulaye GADIO	510 573/C	Insp. Trésor	Arrêté n°6426 du 22-07-2008
Virginie Dora DIOUF	606 918/ D	Insp. Trésor	Arrêté n°000026 du 05-01-2012
Diégane THIAM	616 215/ E	Insp. Trésor	Arrêté n°00224 du 08-01-2014

## DECORATIONS 2020 D'AGENTS DE LA DGCPT

Monsieur Al Hassan SAMBOU, RGT (ordre national du Lion) ;

Madame Aminata GUEYE, Gestionnaire des Ressources Humaines, DAP (Chevalier) ;

## NOMINATIONS D'AGENTS COMPTABLES DANS LES ORGANISMES PUBLICS

Madame Mariétou Sall THIAM, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 611 514/B, Agent comptable du Conseil économique, social et environnemental (CESE), en remplacement de Monsieur Abdou Karim SOCK;

Madame Mame Aïta NDIAYE, Comptable, matricule de solde n° 655 416/C, Agent comptable de l'Agence sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASP IT), en remplacement de Madame Khady CARVALHO;

Madame Khady CARVALHO, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 620 742/A, Agent comptable de l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (AEME), en remplacement de Madame Marne Aïta NDIAYE;

Madame Fatou NIANG, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 600 804/F, Agent comptable de l'Autorité nationale de Biosécurité (ANB), en remplacement de Madame Khady CARVALHO.;

## AFFECTATION D'AGENTS DE LA DGCPT

Monsieur Mountaga SECK, Agent administratif, matricule de solde 624 041/K, précédemment en service à la Direction de l'Informatique, est affecté à la Paierie de Rufisque;

Madame Fatimata SALL, Agent administratif, matricule de solde 654 884/A, précédemment en service à la Trésorerie générale est affectée à la Perception de l'Aéroport international Blaise Diagne;

Madame Bousso TALL, Agent administratif, matricule de solde 667 080/0, précédemment en service à la Perception de Mbour est affectée à la Recette Perception de Dakar-Bourguiba;

Madame Ndeye Oulèye Sar DIAWARA, Conseillère en Travail social, matricule de solde n°615 874/E, agent de la Direction de l'Administration et du Personnel, est affectée à la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale ;

Monsieur Djibril Mahamad GUEYE, Agent administratif, matricule de solde n°724 006/C, agent de la Direction de l'Administration et du Personnel, est affecté à la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale ;

Monsieur Ismaïla FAYE, Gestionnaire, matricule de solde n°632 509/I, agent de la Direction de l'Administration et du Personnel, est affecté au Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor ;

Madame Fatimatou SALL, Secrétaire de direction, matricule de solde 608 822/F, précédemment en service à la Direction du Secteur public local est affectée à la Direction du Secteur parapublic;

**AFFECTATION D'AGENTS A LA DGCPT**

**Monsieur Mouhamed Méani DIOP**, Agent administratif, matricule de solde 711 668/A, est affecté à la Recette générale du Trésor;

**Monsieur Mamadou Michel MBOW**, Agent administratif, matricule de solde 695 286/B, est affecté à la TPR Diourbel;

**Monsieur Antoine Gaye NDIONE**, Agent administratif, matricule de solde 715 752/G est affecté à la RPM Thiès;

**Monsieur Assane THIAM**, Agent administratif, matricule de solde 680 711/I, est affecté à la Direction de l'Informatique;

**Monsieur Abdou Salam DIOP**, Agent administratif, matricule de solde 688 009/C, est affecté à la Direction du Secteur parapublic;

**Monsieur Djibril Mahamad GUEYE**, Agent administratif, matricule de solde 724 006/C, est affecté à la Direction de l'Administration et du Personnel;

**Madame Coumba DIOP**, Secrétaire de direction, matricule de solde 612 581/I, est affectée à la Direction de la Comptabilité publique;

**Monsieur Ismaïla DIABATE**, Chauffeur, matricule de solde 618 449/D, est affecté à la Direction de l'Administration et du Personnel;

**Madame Mame Dieynaba SY**, Comptable, matricule de solde 724 109/A, est affectée à la Direction du Secteur parapublic;

**Madame Fatou DIOP**, Comptable, matricule de solde 642 094/I, est affectée à l'Agence comptable des Grands Projets;

**Monsieur El Hadj Abdoul Aziz SY**, Agent d'administration, matricule de solde 724 085/L, est affecté à la Perception de Guédiawaye;



## Quelques précautions d'utilisation des moyens de paiements digitaux

ECHOS  
DU TRÉSOR

Avec les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les applications de paiements simplifient les échanges avec les entreprises et facilitent le transfert et la réception d'argent. Cependant, ces transactions ne sont pas sans risque. En effet, les cybercriminels exploitent la vulnérabilité de ces technologies pour gagner de l'argent rapidement et facilement. Parmi leurs cibles, figurent les applications de paiement. Le but de cet article est de vous donner quelques conseils pour profiter de la commodité des applications de paiement tout en gardant en sécurité votre argent.

### Définir l'authentification à deux facteurs (2FA)

L'authentification à deux (2) facteurs oblige à saisir un mot de passe et une deuxième information personnelle. En général, il s'agit d'un code envoyé au numéro de téléphone associé au compte d'application de paiement.

### Désactiver le Bluetooth

Le Bluetooth est maintenant une option sans fil, qui offre une alternative aux paiements par radiofréquence. Il est bien de rappeler qu'il est plus sûr de désactiver le Bluetooth ou toute autre fonction de votre smartphone jusqu'à ce qu'il existe un besoin réel de l'utiliser. Cela limitera l'utilisation des données sur le téléphone.

### Mettre à jour les applications

L'une des manières les plus simples pour les pirates informatiques d'accéder aux informations personnelles consiste à exploiter une vulnérabilité connue et publique. Les mises à jour d'applications corrigent ces failles. Il est conseillé également de mettre toutes les autres applications à jour. Les pirates qui ont exploité une faille au sein d'une application peuvent parvenir à pirater le reste.

### Mettre à jour le système d'exploitation

Ces failles peuvent également être corrigées via le système d'exploitation. Il est donc important de mettre votre système d'exploitation à jour.

### Contrôler les relevés

Les systèmes de paiements facilitent cette opération. Il faut ouvrir l'application et vérifier la présence de toute transaction inhabituelle. Ne pas négliger les petites sommes. Les pirates informatiques et les usurpateurs d'identité peuvent dérober de petites sommes d'argent, par exemple pour savoir si on remarquera des retraits plus élevés.

### Essayer une solution de sécurité mobile

Les logiciels de sécurité internet ne sont plus réservés aux ordinateurs portables. Ils sont tous aussi importants, voire plus, pour le smartphone. Les logiciels, tels que Norton Mobile Security (NMS), peuvent aider à protéger le téléphone contre les malwares (logiciels malveillants développés pour nuire le système sans le consentement du propriétaire) et avertir des applications suspectes, y compris celles utilisées pour les paiements.



NEO  
UTILE

## Quelques précautions d'utilisation des moyens de paiements digitaux

ECHOS  
DU TRÉSOR

### Verrouiller toujours le téléphone

Activer le verrouillage automatique et créer un mot de passe ou un code d'accès fiable.

### Aller au-delà de la protection physique en chiffrant les données

Utiliser un VPN (Virtual Private Network ou Réseau Privé Virtuel) qui est un système permettant de créer un lien direct entre des supports distants, et qui isole leurs échanges du reste du trafic se déroulant sur des réseaux de télécommunication publics.

Bien que les chances de voir le paiement intercepté soient relativement faibles, il faut renforcer la sécurité en prenant des mesures adéquates pour se protéger.



Sources :

- ESMT : Cours « Cybersécurité & Protection des données » professeur KHLIL
- Paiements Mobiles : Astuces pour se protéger : <https://fr.norton.com/internetsecurity-mobile-mobile-payments-7-ways-to-be-more-secure.html>



# POLITIQUE QUALITE

21 AOUT 2018



## Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est chargée, entre autres, de la centralisation et de la garde des fonds publics, du paiement de la dépense publique, de l'émission et de la gestion de la dette publique, de la tutelle financière du secteur parapublic, de la gestion de la trésorerie, de la tenue de la comptabilité de l'Etat et de la reddition des comptes publics. Ces missions sont au cœur de l'exécution des politiques publiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes publics.

La DGCPT se positionne, en conséquence, au cœur de la stratégie de l'Etat pour l'amélioration de la situation économique, sociale et financière à travers un cycle vertueux de croissance durable fondé sur les principes de transparence, d'efficacité et de consolidation budgétaire. Cela passe indubitablement par une réingénierie et une adaptation des processus à l'exigence des usagers à disposer d'un service public accessible, ouvert, transparent et performant qui constitue de nos jours une exigence citoyenne.

La prise en charge de ces préoccupations tient compte de l'environnement actuel particulièrement marqué par :

- la volonté des plus hautes autorités du pays à moderniser l'administration publique en droite ligne des orientations du Plan Sénégal Emergent;
- la définition et l'adoption d'un cadre de management stratégique de la DGCPT à travers le Plan de Développement Stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) ;
- la signature d'un Contrat de Performance pluriannuel qui contient, entre autres, des engagements en terme d'amélioration de la qualité des prestations de service public.

Dans ce contexte, le Trésor public s'est engagé dans une démarche nouvelle en intégrant une culture qualité dans l'exécution de chacune de ses missions. Cette démarche a abouti à la certification ISO 9001 version 2015 de la Recette générale du Trésor (RGT), une première dans l'administration publique sénégalaise.

Pour la consolidation de ce résultat, les objectifs ci-après sont fixés :

1. moderniser le système d'information et améliorer les processus clefs en vue de faire respecter tous les engagements de qualité de service;
2. fiabiliser les opérations comptables en assurant leur traçabilité et leur reddition ;
3. rationaliser la trésorerie de l'Etat par la modernisation de nos moyens de paiement afin de mieux satisfaire les créanciers et fournisseurs de l'Etat ;
4. offrir à tous les déposants du Trésor public un service d'accueil de qualité et un traitement diligent de leur dossier ;
5. maintenir notre haute capacité de gestion de la dette publique et atteindre un niveau d'endettement optimal et sans risques eu égard à la soutenabilité et à la visibilité.

Ainsi, je m'engage à appuyer et à élargir la démarche qualité au niveau du Trésor public. J'apporterai tout le soutien nécessaire à la pérennisation et à l'amélioration continue de notre démarche qualité dans le respect des exigences légales et réglementaires.

J'engage tous les agents et services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor à participer à l'effort commun de transparence, d'ouverture et de rigueur dans la mise en œuvre réussie de notre système de management de la qualité gage de notre adhésion au renouveau du service public et de la modernisation de l'Etat.

**Le Directeur général de la Comptabilité  
publique et du Trésor**

# RESPECTONS CES MESURES SIMPLES POUR EVITER **LE CORONAVIRUS - COVID -19**



●  
**SE LAVER  
RÉGULIÈREMENT LES  
MAINS À L'EAU ET  
AU SAVON**

**OU**



●  
**UTILISER  
UNE SOLUTION  
HYDRO - ALCOOLIQUE**



●  
**SE COUVRIR LE NEZ ET  
LA BOUCHE AVEC UN  
MOUCHOIR À JETER POUR  
TOUSSER OU ÉTERNUER**



●  
**JETER  
LE MOUCHOIR  
DANS UNE POUBELLE**



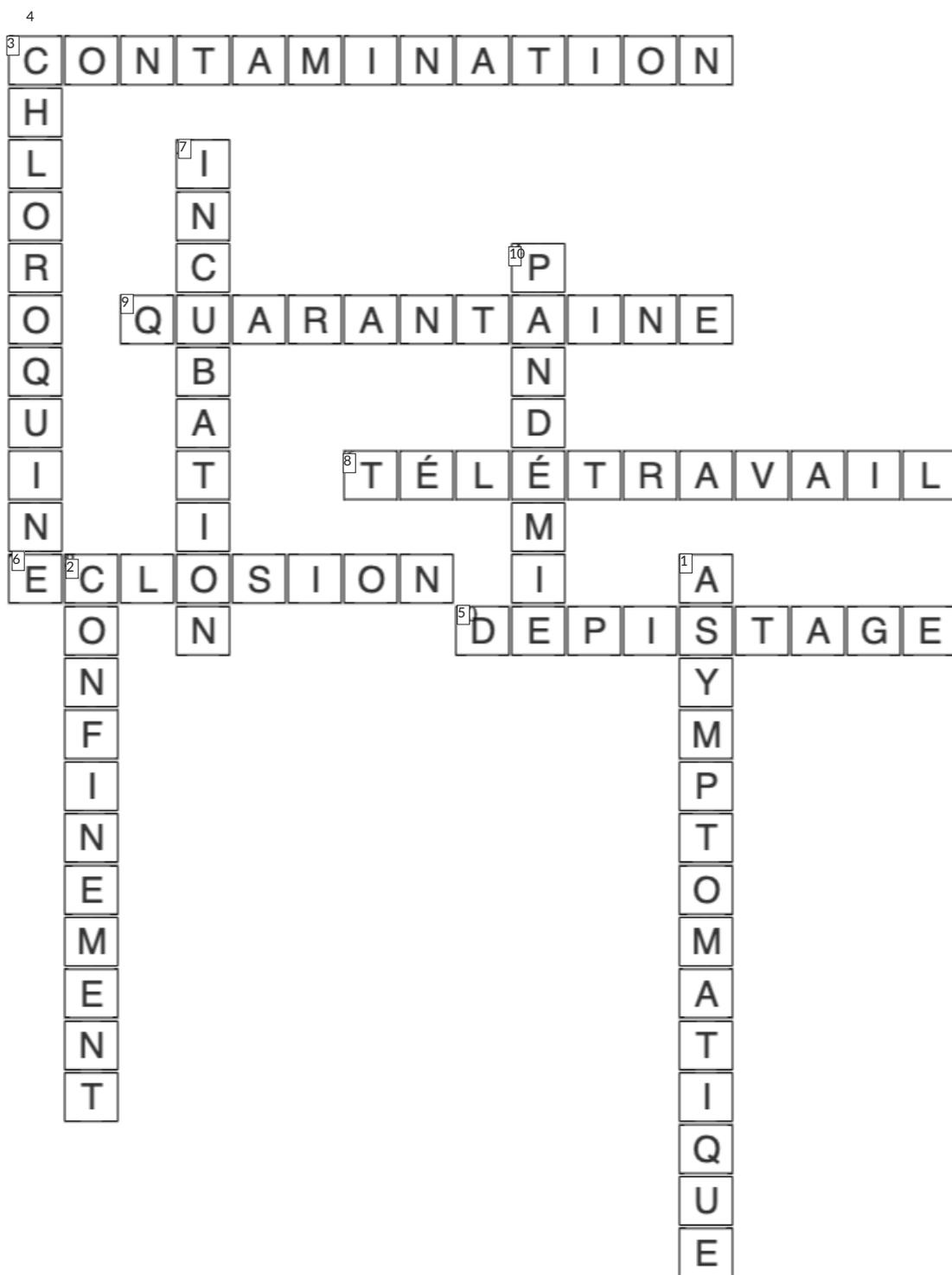
●  
**À DÉFAUT DE MOUCHOIR  
TOUSSER ET ÉTERNUER  
DANS LE CREUX DU COUDE**

**ENSEMBLE , NOUS VAINCRONS LE CORONAVIRUS**

# MOTS CROISES

## Solution EDT6

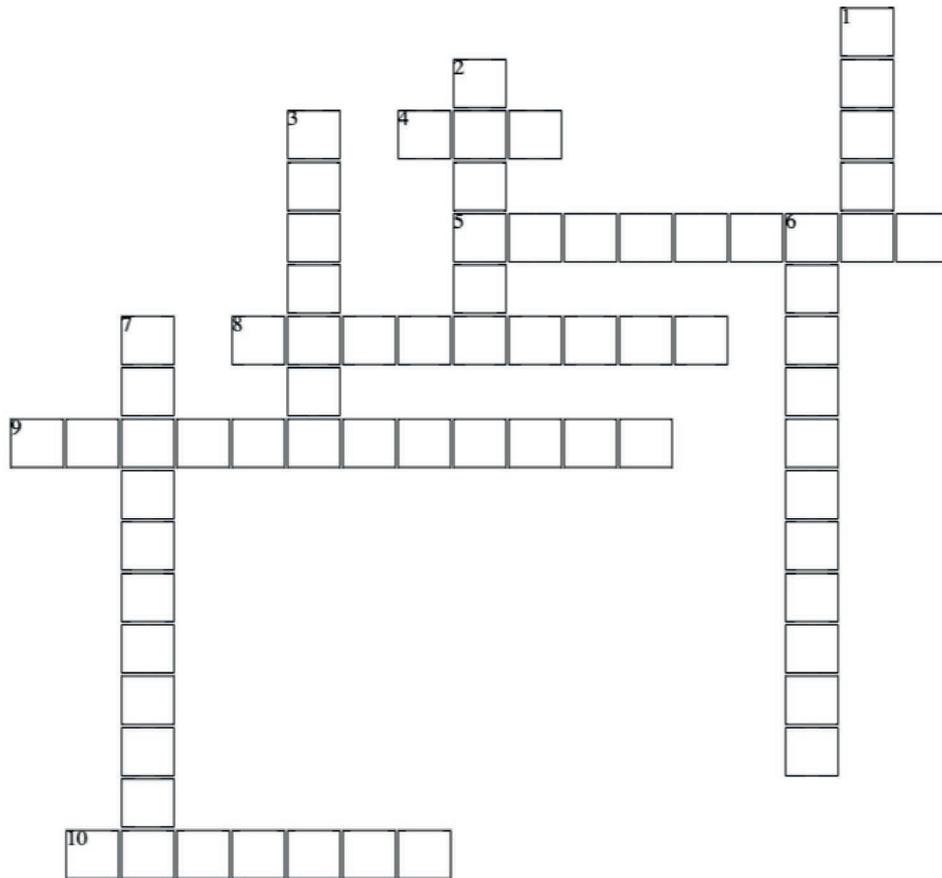
ECHOS  
DU TRÉSOR



# MOTS CROISES

## Paiements digitaux

ECHOS  
DU TRÉSOR



### HORIZONTAL

4 - appareil de télécommunications électronique qui permet aux clients d'une institution financière d'effectuer des opérations financières sans la nécessité d'un caissier ou d'un employé de banque.

5 - facilité avec laquelle les espèces peuvent être converties en monnaie électronique, et vice-versa.

8 - l'ensemble des moyens nécessaires à la gestion de cartes bancaires ainsi que des transactions qui y sont associées.

9 - processus de transmission, de réconciliation et, dans certains cas, de confirmation des ordres de paiement ou d'instructions de transfert de titres avant le règlement.

10 - processus par lequel un client débite de son portemonnaie électronique pour recevoir des espèces.

### VERTICAL

1 - processus par lequel un client crédite son portemonnaie électronique grâce à l'apport d'espèces.

3 - première crypto-monnaie décentralisée et entièrement numérique.

2 - porte-monnaie virtuel qui permet à n'importe quel utilisateur de réaliser des paiements digitaux.

6 - moyen par lequel un client s'identifie lors de l'utilisation d'un système de paiement.

7 - acte frauduleux d'acquisition d'informations confidentielles telles que des noms d'utilisateurs, mots de passe et informations de carte de crédit (et parfois, indirectement, d'argent) en se faisant passer pour une entité de confiance dans une communication électronique.

**ECHOS DU TRÉSOR** **TRÉSOR PUBLIC**

Bulletin trimestriel Trésor public N°0001

**Le Trésor félicité pour la qualité de ses services rendus aux usagers par le MEFP**

**DOSSIER**  
La certification ISO 9001, version 2015, de la RGT

**TRESOR NEWS**  
Préparation du PDSAT 2019-2023 : pour un Trésor encore performant

**NOTRE TRESOR**  
Rencontre avec **Abdou Diouf** Chef de la DEES : à cœur ouvert

**ECHOS DU TRÉSOR** **TRÉSOR PUBLIC**

Bulletin trimestriel Trésor public N°0002 - Janvier 2015

**TRESOR NEWS**  
**GRIOC**, un outil pour l'amélioration de la qualité de tenue de la comptabilité des collectivités territoriales.

**EDITO**  
La DDCPT, un leadership de qualité

**Reforme des Finances publiques**

**Le Trésor met au point les règles de la nouvelle comptabilité de l'Etat**

**NOTRE TRESOR**  
Vis ma vie de : **Trésorier général de la DDCPT Adama Racine Sow** parle des innovations de sa direction

**CLIN D'ŒIL**  
**Néné Mboup Ndoye Dieng**, inspecteur du Trésor à la retraite une femme de valeur

**ECHOS DU TRÉSOR** **TRÉSOR PUBLIC**

Bulletin trimestriel Trésor public N° 0003 - juillet - 2019

**LE TRÉSOR A L'ÉCOUTE DES USAGERS**

**ECHOS DU TRÉSOR** **TRÉSOR PUBLIC**

Magazine trimestriel du Trésor N° 0004 - Décembre - 2019

**REFORME DES FINANCES PUBLIQUES**

**LE TRÉSOR FIN PRÊT POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT**

**L'ASSEMBLÉE DES INSPECTEURS DU TRÉSOR AU CHEF DES BUREAUX MALIENS**

**M. BAKKA COÛR, NOUVEAU SUU DU SYNDICAT AMICAL DES TRAVAILLEURS DU TRÉSOR (SUT)**

**ENTRETIEN AVEC M<sup>ME</sup> MINÉ ANSOUP HOUSSEY, INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE À LA RETRAITE**

**ECHOS DU TRÉSOR** **TRÉSOR PUBLIC**

Magazine trimestriel du Trésor N° 0005 - Mars 2020

**GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT**  
UN SOUFFLE NOUVEAU DANS LES RELATIONS ENTRE LE TRÉSOR ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**POSTE**  
Perception de Mbour : environnement de travail amélioré

**ZOOM SUR**  
La Direction du Secteur public local

**CLIN D'ŒIL**  
Rencontre avec M<sup>ME</sup> SEYE Fatou Bintou Sambe Trésorier Payeur régional de Fatick

**ECHOS DU TRÉSOR** **TRÉSOR PUBLIC**

Magazine trimestriel du Trésor N° 0006 - Août 2020

**LUTTE CONTRE LA COVID-19**

Le Trésor public en première ligne

**ZOOM SUR**  
La Trésorerie Palerme pour l'Étranger (TPE)

**POSTE**  
La Perception de Pikine : riche d'un personnel engagé et dynamique

**INFO**  
Le télétravail



# Certificat

## Certificate

N° 2017/77349.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

### Recette Générale du Trésor

**pour les activités suivantes :**  
*for the following activities:*

**PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE  
DEPENSES DE L'ETAT.**

**ACCOUNTING PRODUCTION, COLLECTION OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT  
EXPENDITURE.**

**a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :**  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 9001 : 2015**

**et est déployé sur les sites suivants :**  
*and is developed on the following locations:*

**13 bis, Boulevard Djily Mbaye SN- DAKAR**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2020-11-25**

Jusqu'au  
*Until*

**2023-11-24**



**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
**Managing Director of AFNOR Certification**

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERT11 F 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat*

# TRÉSOR PUBLIC

